

---

## Procès-verbal du Conseil municipal

---

**Séance du 9 octobre 2023**

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Jacques VINCE – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Aurélie LOIRE – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Maxime JOURDAN – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Maryse ARTHAUD – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Virginie DEMARS – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Béatrice VESSILLER – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Olivier GLUCK – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – M. Sébastien CHATAING – Mme Sabrina BENHAÏM – M. Mahrez BENHADJ - Mme Christina MARTINEAU - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG - M. Prosper KABALO - Mme Zemorda KHELIFI – M. Marc GIOUSE – Mme Muriel BETEND – Mme Agathe FORT – Mme Sylvie DONATI.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ MIMOUNE (pouvoir à M. Laura GANDOLFI)

M. Lotfi DEBBECHE (pouvoir à M. Jacques VINCE)

Mme Katia DUBOUCHET (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Loïc CHABRIER (pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

Mme Marwa ABDELLI (pouvoir à M. Mahrez BENHADJ)

M. Stéphane COLSON (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE (pouvoir à Mme Sabrina BENHAÏM)

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à chacune et à chacun. Je salue, bien sûr, les membres de notre Conseil municipal, le public qui est présent. Je souhaite la bienvenue à chacune et à chacun, y compris aux personnes qui suivent les débats en ligne.

Quelques éléments d'introduction.

Il est assez rare qu'un Conseil municipal se tienne dans une actualité internationale aussi dramatique. Depuis le début du mois de septembre, nous avons assisté à une succession de catastrophes. À peine l'état de sidération passé, un drame en chasse un autre.

Ils sont évidemment de natures très différentes : catastrophes naturelles, interventions armées ou opérations terroristes.

Samedi dernier, 7 octobre, 50 ans quasiment jour pour jour après la guerre du Kippour, plus de 700 Israéliens ont été tués, 2 150 blessés, dans des opérations terroristes menées par le Hamas. Une ressortissante française figure parmi les victimes.

L'armée israélienne ayant immédiatement riposté après ces attaques, 413 Palestiniens ont été tués, 2 300 blessés dans l'enclave de Gaza.

Alors que les chiffres de ce dramatique bilan ne semblent malheureusement pas stabilisés, au nom des Villeurbannais et des Villeurbannais, et en votre nom, j'en suis sûr, j'adresse toutes mes pensées aux victimes et à leurs familles.

Je condamne, sans réserve et avec force, les opérations terroristes menées contre la population israélienne. Les meurtres, les prises d'otages et toutes les exactions commises sont effroyables, révoltants et injustifiables.

Au regard de ces atteintes à l'état de droit, la politique de l'actuel gouvernement israélien peut, et doit, être critiquée. Mais cette politique ne saurait être mise en avant pour relativiser les actes terroristes.

Par ailleurs, dans ces circonstances dramatiques, la tentation peut être grande d'instrumentaliser la situation avec des arrière-pensées politiciennes. C'est à la fois stérile, injurieux et dangereux.

Stérile, parce qu'en matière de relations internationales, la France ne parle que d'une seule voix.

Injurieux, car il nous faut respecter les victimes. Au moment d'exprimer notre peine, seul le respect est attendu. Ces querelles ne font ni revenir les morts ni advenir la paix.

Dangereux, parce que l'importation d'un conflit extérieur dans nos villes, déjà marquées par les tensions et les fractures, revient à jour avec le feu.

Pour toutes ces raisons, je formule le vœu que notre Conseil municipal ne cède pas à cette tentation, et remercie chacune et chacun d'entre vous pour la décence et la responsabilité des postures qui ont prévalu depuis maintenant 48 heures. C'est à votre honneur, c'est à notre honneur. J'espère que nous arriverons à maintenir ce consensus.

Pour ma part, je me concentre sur la sécurité de nos compatriotes issus de la communauté juive, en lien avec les directives de la Préfète déléguée à la sécurité, notamment sur la sécurisation des établissements présents dans notre commune.

L'autre actualité internationale extrêmement préoccupante concerne la situation des populations arméniennes du Haut-Karabagh.

Après la guerre éclair menée par l'Azerbaïdjan les 19 et 20 septembre derniers, nous comprenons que rien n'aura arrêté l'entreprise du Président Aliyev pour reprendre par la force le contrôle du Haut-Karabagh.

Le résultat est clair : c'est l'exode de près de 100 000 habitants arméniens de cette enclave qui était leur maison, l'endroit où ils vivaient.

De longue date, Villeurbanne est un soutien des populations arméniennes dans le Haut-Karabagh. En avril 2021, l'ancien Maire, Jean-Paul Bret, s'était rendu notamment à Chouchi accompagné des conseillers délégués Ikhlef CHIKH et Katia DUBOUCHET.

Face à ce que nous ressentons comme un échec de la diplomatie, et face aux risques multiples qui pèsent sur ces populations, il faut dire qu'il existe un risque, il faut le nommer, un risque de génocide.

Il faut également dire que la crise énergétique ne doit pas nous aveugler, et que des sanctions économiques devront être prises à l'encontre du régime d'Aliyev.

J'ai pris l'initiative de porter une tribune en ce sens. Elle a été signée par de très nombreux Maires, à commencer par le Maire de Lyon, mais celui de Caluire, de Dessine, et sur le reste du territoire, de Marseille, Paris, et tant d'autres.

Des Maires, mais également des parlementaires français et européens ont signé, au-delà des sensibilités politiques et des étiquettes. Pour les parlementaires, notons quand même la signature de Gilbert-Luc Devinaz, le Sénateur, et Sylvie Guillaume, Députée européenne.

Si ce drame du Haut-Karabagh est aussi l'échec de la diplomatie européenne, nous ne nous résignons pas. La France et l'Union européenne ont encore un rôle à jouer pour assurer la protection des populations et la paix dans la région. Il faut assurer le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté des 120 000 Arméniennes et Arméniens du Haut-Karabagh.

Au nom des Villeurbannaises et des Villeurbannais, je veux dire mon soutien aux civils affectés par cette situation, et ma solidarité à celles et ceux qui vivent ici et ont des liens familiaux, affectifs ou culturels avec les Arméniens du Haut-Karabagh.

Je le disais en introduction, le mois de septembre a démarré avec deux catastrophes naturelles, il finit avec une troisième, avec le séisme qui a frappé l'Afghanistan. Un tremblement de terre a frappé le Maroc et des inondations ont sévi en Libye.

Je reviendrai sur cette situation dans une délibération qui sera proposée tout à l'heure, afin de marquer notre soutien et notre solidarité auprès des populations touchées.

Je veux aussi bien sûr saluer le mouvement de solidarité exemplaire qui s'est exprimé dès les premières heures de ces drames, notamment à Villeurbanne, mais bien sûr dans l'ensemble du pays.

Enfin, avant de terminer sur introduction avec un caractère international, et avant de terminer sur une introduction plutôt marquée par des actualités internationales

extrêmement difficiles, je souhaite saluer Narges Mohammadi, qui s'est vu attribuer le Prix Nobel de la Paix.

Journaliste et militante des droits des femmes, Narges Mohammadi est actuellement emprisonnée en Iran. La distinction du comité norvégien vient aussi soutenir le vaste mouvement de protestations déclenché par le décès de Masha Amini, il y a maintenant plus d'un an.

Nous ne pouvons que saluer ce choix et rendre hommage à son courage et à sa détermination.

En juin dernier, elle écrivait depuis la prison d'Evin : *« Si vous regardez attentivement la société iranienne, vous verrez que chaque individu, à tout moment de sa vie et en tout lieu, est coupable du désir de vivre aux yeux du régime. »*

Ce Nobel est un faible rayon lumineux. Nous le saisissons pour adresser tout notre soutien à Mme la Prix Nobel et au peuple iranien.

Je vais laisser Frédéric LAMANTIA introduire ce Conseil municipal, avec une chanson de Charles Aznavour : Pour toi, Arménie.

Bien sûr, cet hommage n'est pas à mettre en concurrence avec les propos que j'ai tenus sur la situation en Israël en introduction. Mais c'était le morceau que nous avions retenu initialement, et nous avons préféré rester sur ce choix-là avec Frédéric LAMANTIA, au risque d'avoir un choix changement de dernière minute qui n'aurait pas été à la hauteur de l'hommage que nous aurions pu rendre aux victimes du peuple israélien.

Monsieur LAMANTIA, c'est à vous.

*Musique.*

**M. LE MAIRE.-** Merci infiniment, Monsieur LAMANTIA.

J'ai choisi d'introduire ce Conseil municipal par la situation internationale. Je n'oublie pas que ce qui nous occupe aussi, ce sont des projets pour les Villeurbannaises et Villeurbannais.

Permettez-moi, puisque c'est le premier Conseil après les congés d'été, de revenir quand même sur quelques éléments marquants qui rythment cette rentrée, puisque c'est une rentrée placée sous le signe de la livraison de nombreux grands équipements ou projets marqueurs de ce mandat, qui ont été lancés sur ce mandat ou par nos prédécesseurs.

Je peux commencer notamment par le lancement des travaux sur l'avenue Henri Barbusse prolongée, le rappel du succès de la réunion grand public grand centre le 19 septembre, avec des ateliers et une réunion publique qui ont réuni plus de 400 personnes, la livraison (je parlais de projets engagés sous la mandature précédente) du groupe scolaire Simone Veil, l'école provisoire Croix Luizet qui permet de lancer les travaux de réhabilitation dans l'école du même nom.

En décembre, le début des travaux de l'école Grandclément, sur le projet de ZAC Grandclément, rue des Fleurs. Nous inaugurerons vendredi soir (c'est gratuit, vous pouvez encore vous inscrire si vous ne l'avez pas fait) la salle de concert du CCO La Rayonne.

Nous avons eu le plaisir aussi d'inaugurer la réfection de l'orangerie de Chamagnieu. Un beau moment accompagné par près de 800 Villeurbannaises et Villeurbannais, qui ont fait le déplacement pour l'occasion, y compris grâce aux moyens de transport que nous mettions pour que chacune et chacun puissent se déplacer.

Je pense aussi à l'inauguration d'un espace parental au château, la résidence sur Château Gaillard, pour des personnes en situation de migration qui sont mamans avec de jeunes enfants, mais aussi à l'agrandissement des locaux de VIFFIL, que nous avons inaugurés il y a quelques jours, qui permettent d'accueillir, dans de meilleures conditions, les femmes victimes de violences.

Et puis le projet de l'Autre Soie, au-delà de la salle de concert avec le CCO qui avance, puisque la résidence étudiante et le lieu d'accueil mères-enfants ouvriront d'ici la fin de l'année.

Et aussi de nombreux aménagements du quotidien, ou en tout cas de proximité, avec deux nouveaux jardins partagés à Bonneterre et sur les Feuillantines.

Le terrain de sport de proximité à Arago, qui, même s'il connaît encore quelques semaines de décalage pour des questions de livraison de matériel, sera livré avant la fin de l'année.

Un nouvel arrêt de bibliobus à la Soie, qui a tout de suite connu un plein succès avec les habitants aux alentours.

Et des aménagements aux abords d'écoles.

Bien sûr, le travail n'est jamais fini. Il ne s'agit pas de faire de l'autosatisfaction, mais plutôt de donner à voir que les choses avancent sur un certain nombre de directions dans notre ville au regard de ces projets.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ce Conseil municipal. Je vais demander à Matthieu GARABEDIAN, qui va être désigné secrétaire de séance, de faire l'appel.

*M. GARABEDIAN procède à l'appel.*

**M. LE MAIRE.-** Merci. La feuille de présence va circuler. Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 13 novembre à 17 heures à l'Hôtel de Ville.

Nous allons entrer dans l'ordre du jour de notre Conseil.

Je vais commencer par vous proposer de procéder à l'adoption du procès-verbal du 3 juillet 2023

Y a-t-il des remarques ? Je sou mets ce compte-rendu aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

**- Adopté à l'unanimité -**

**1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L212222 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ?

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé à l'unanimité.

**- Adopté à l'unanimité -**

**2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AUX POPULATIONS DU MAROC ET DE LA LIBYE – M. Ikhlef CHIKH**

**M. LE MAIRE.-** Le rapport 309 est en lien avec la situation que j'évoquais tout à l'heure au Maroc et en Libye. Avant de laisser Ikhlef CHICK, le conseiller municipal délégué, en dire un mot, permettez-moi tout simplement d'indiquer la solidarité de Villeurbanne avec les populations touchées par ces catastrophes naturelles en Libye, le 4 septembre, et au Maroc, le 8 septembre.

Je remercie également Prosper KABALO, qui a contribué à pouvoir mobiliser et organiser cette aide avec les services de la Ville.

Concernant le Maroc, il s'agit, dans les orientations données, d'accompagner les victimes et de reconstruire après le séisme de la nuit du 8 septembre, qui a touché des zones montagneuses de la région du Haut Atlas au Maroc.

Le bilan à date est de près de 3 000 morts, 5 600 blessés, mais l'Organisation Mondiale de la Santé estime que plus de 300 000 personnes sont affectées par ce désastre, dont 30 % seraient des enfants.

Concernant la Libye, l'enjeu est de venir en aide aux populations qui ont été touchées par les inondations dévastatrices provoquées par la rupture de deux barrages autour de la ville de Derna.

À ce jour le bilan fait état de 3 338 personnes décédées et l'Organisation des Nations Unies estime que près de 10 000 personnes sont portées disparues.

Les situations sur place et les risques auxquels sont confrontées les populations sont différents. Nous avons décidé d'apporter notre aide pour la sécurisation des populations dans les deux cas, dans la logique de solidarité internationale pour les populations vulnérables que nous suivons depuis le début du mandat et depuis plusieurs décennies à Villeurbanne.

Bien sûr, les Villes comme Villeurbanne ne se substituent pas à l'aide apportée par l'État ou l'Union européenne. La France a annoncé soutenir à hauteur de 5 M€ les ONG présentes au Maroc. Pour venir en aide aux populations de Libye, la France déploie une aide en personnel et matériel d'urgence. L'Union européenne apporte également son aide via le financement humanitaire dans l'organisation non gouvernementale.

Ce soutien de la Ville de Villeurbanne à hauteur de 10 000 € serait attribué, si vous en acceptez le principe, à l'organisation nationale Alliance Urgences, regroupement de six ONG qualifiées pour intervenir dans des situations de catastrophe naturelle.

Ce soutien s'organise aussi au plus près des territoires, et nous soutenons des associations locales en mettant notamment à disposition un local de stockage de matériel depuis le 20 septembre, pour leur permettre de collecter des dons et les faire parvenir ensuite au Maroc.

Je terminerai bien sûr en adressant ma solidarité et mon empathie envers les populations directement touchées, et particulièrement aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais qui ont des proches concernés par le Maroc, la Libye, mais aussi l'Afghanistan, dans une actualité plus récente.

Voilà pour introduire ce rapport. Je laisse la parole à M. le conseiller municipal délégué, M. Ikhlef CHIKH.

**M. CHIKH.-** Merci, Monsieur le Maire.

Je risque d'être un peu redondant avec votre présentation, mais je pense que ces tragédies successives, nous avons le regret de bien les connaître, par les médias, la médiatisation à raison de la gravité de ce qu'il s'est passé.

Je voulais revenir, sans vouloir abreuver de chiffres l'auditoire, sur le bilan humain.

Vous l'avez dit, au moment où nous avons réalisé la commission, fin septembre, il s'agissait de 3 000 morts au Maroc, de 6 000 blessés, de 300 000 individus déclarés impactés par l'OMS, dont 30 % d'enfants.

Nous avons aussi un second rideau à cela, de délabrement de la situation. Il s'agit du logement. En effet, il s'agissait d'un tremblement de terre, d'un séisme d'une haute magnitude, et de ce fait, les constructions ont été pour une bonne partie détruites.

La reconstruction, nous le savons tous, sera longue.

Les derniers chiffres, toujours au moment de la commission, s'élevaient à 50 000 logements.

Un troisième rideau, sanitaire, s'invite à cette tragédie. C'est tout ce qui est relatif à l'accession à l'eau potable, et à la recrudescence d'épidémies, puisque les canalisations se mélangent avec les ressources, les eaux potables, ce qui présage de grosses épidémies.

Parallèlement à cela, les personnes vulnérables, âgées, mais aussi porteuses de handicaps, vont, à notre grand regret, en pâtir.

À ce titre, vous avez eu raison, Monsieur le Maire, de mettre l'accent sur l'aide internationale de la France sur ce sujet, qui s'élève à 5 M€ d'aide aux ONG présentes au Maroc.

Pour ce qui est du bilan libyen, en précisant un petit peu plus, il s'agit de la ville de Derna, qui signifie en arabe « notre chez soi, notre maison », tout un symbole, qui a été détruite par la tempête Daniel.

Il s'agissait de deux barrages qui ont cédé.

Là encore, un bilan humain autrement plus élevé. Au moment de la commission, il s'agissait 3 338 personnes décédées, 10 000 personnes disparues, dont nous savons malheureusement que, pour beaucoup, elles ne seront pas retrouvées, du moins vivantes.

Il s'agira de travailler pour ces populations sur un bilan de reconstruction.

Le bilan sanitaire, je ne vais pas le réitérer, il s'agit du même que celui du Maroc, avec les épidémies relatives à cela qui créent beaucoup d'effroi.

Je voulais également continuer sur l'aide qui sera apportée aux populations.

L'aide sera française, vous l'avez dit, pour ce qui est de la France, mais aussi de l'Union européenne.

Pour ce qui est de la Libye et du Maroc, il s'agira pour ce qui nous concerne, à Villeurbanne, de subventionner trois ONG, dont Alliance Urgences, qui regroupe elle-même quatre ONG.

J'espère que je ne vais pas en oublier certaines. Il s'agit de Handicap International, Care, Médecins du Monde et Solidarité Internationale, elles-mêmes regroupées par Alliance Urgences.

Ayant retrouvé les chiffres, l'Union européenne, c'est 5,2 M€. La France apportera 5 M€ en Lybie. Parallèlement à cela, elle s'engage également pour la Libye à apporter de l'aide humanitaire d'urgence.

Pour revenir sur Villeurbanne, l'aide sera calquée sur ce que nous avons déjà attribué sur la tragédie de la Syrie et de la Libye, il y a quelque temps maintenant, avec les mêmes associations que je viens de citer, les quatre regroupées par Alliance Urgences.

Nous utilisons deux leviers, le premier que je viens d'évoquer pour l'attribution de subventions que nous allons verser à ces ONG, qui s'élèvent à 10 000 €, mais aussi le stockage de matériel humanitaire dans le hangar proche de ligne de l'est.

Nous avons eu l'occasion, avec M. Le Maire et M. Prosper KABALO, de nous y rendre il y a une dizaine de jours de cela. Nous avons constaté qu'il y avait une capacité de mobilisation de la part des associations de notre ville qui faisait chaud au cœur et avait une résonance particulière chez nous par rapport à l'internationalité de notre ville et son héritage de solidarité, ce qui constitue, en plus de l'aide, un message que nous souhaitons envoyer au monde.

À ce titre, je voudrais conclure en remerciant les associations, dont je n'ai pas vocation à toutes les citer, car elles étaient plusieurs, mais dont je sais que, pour certaines, elles se tiennent ici présentes, au Conseil municipal. Tout comme je remercie l'internationalité de notre territoire et sa capacité de mobilisation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention pour le Groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à M. Prosper KABALO.

**M. KABALO.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues, très rapidement, tout a été dit. Vous remercier, vous, particulièrement, Monsieur le Maire, et l'intégralité de vos services, votre cabinet, M. LALIRE.

En tant que franco-marocain, je suis fier de la réaction de la Ville de Villeurbanne, du Conseil municipal, dans des moments où l'actualité internationale, de toutes parts, montre que les civils sont toujours les premières victimes. Et une actualité en chasse une autre.

J'espère que, très rapidement, on cesse d'avoir ce type d'informations et que nous ayons enfin un monde de paix.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé à l'unanimité.

Nous passons au rapport 262.

**3. GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES SA D'HLM - ACQUISITION EN VEFA DE 13 LOGEMENTS SITUES 6-8, RUE BONNET A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Rapport 265.

**4. GARANTIE D'EMPRUNT SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - ACQUISITION DE TROIS REZ DE CHAUSSEE COMMERCIAUX SITUES AU 73, RUE ANATOLE, AU 149, COURS TOLSTOÏ ET AU 160, COURS EMILE ZOLA - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** J'ai des déports prévus et identifiés par le service des assemblées.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Déports SVU : Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE Agnès THOUVENOT**

Nous passons au rapport 263.

**5. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS SITUES 2-8, RUE CHARLES PERRAULT A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Rapport 245.

**6. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SITUES 94, RUE ALEXIS PERRONCEL A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Rapport 264.

**7. GARANTIE D'EMPRUNT MISSION LOCALE - ACQUISITION EN VEFA DE BUREAUX, DANS LE PROJET IMMOBILIER GEMEAUX III, SITUES AU 50 COURS DE LA REPUBLIQUE, A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. BOCQUET.-** Très rapidement, Monsieur le Maire.

C'est une garantie d'emprunt qui sort un peu de l'ordinaire, par rapport à celles pour lesquelles nous avons voté précédemment.

Elle est en faveur de la mission locale et elle vise à lui permettre l'acquisition de ses futurs bureaux. Nous garantissons un emprunt à hauteur de 3 400 000 €, à hauteur de 100 %. Nous nous présentons comme pleinement solidaires de ce projet de la mission locale, dans le cadre de notre politique publique de soutien aux enjeux d'insertion des jeunes et à ce partenaire très important qu'est la mission locale.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention commune pour les groupes de la majorité, qui est portée par M. Ikhlef CHIKH.

**M. CHIKH.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette intervention se fait au nom de certains groupes de la majorité municipale, mais nous souhaitons sincèrement que l'ensemble des autres groupes puisse voter favorablement ce rapport.

L'objectif de ce rapport est de répondre favorablement à une demande de la gouvernance de la mission locale, qui souhaite voir la Ville apporter une garantie de 100 % à son emprunt auprès du Crédit coopératif pour un montant de 3,4 M€, et pour une durée de 18 ans.

Depuis la création de la mission locale en 1994, notre Ville a toujours apporté son soutien à son développement, à ses actions en direction des jeunes villeurbannais.

À Villeurbanne, ce sont près de 70 000 jeunes qui ont été accompagnés depuis la création de la mission locale, et le projet d'acquisition de nouveaux locaux va permettre de poursuivre l'accompagnement global en faveur des jeunes de Villeurbanne, que ce soit en

matière d'orientation, de formation, de logement, de santé, de mobilité, d'accèsion aux droits.

Les locaux actuels du siège, situés 50, rue Racine, ne permettent plus de répondre efficacement aux actions de la mission locale en direction des jeunes et des partenaires mobilisés : entreprises, organismes de formation, agences d'intérim.

L'acquisition de nouveaux locaux va également permettre à la mission locale de regrouper les activités liées au contrat d'engagement jeune, qui a remplacé la garantie jeune, qui oblige aujourd'hui la mission locale à louer des locaux.

Enfin, cette acquisition va permettre d'offrir aux salariés de la mission locale une amélioration de leurs conditions de travail.

En 2022, ce sont 1 300 jeunes villeurbannais qui ont été accueillis pour la première fois à la mission locale de Villeurbanne. Au-delà de ces 3 129 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement approfondi, au total, ce sont 6 174 jeunes qui ont été en contact avec la mission locale.

La mission locale a offert plus de 50 000 propositions aux jeunes villeurbannais et organisé plus de 320 ateliers.

Les nouveaux locaux permettront d'amplifier l'offre du service à destination des jeunes et d'accueillir plus et mieux les partenaires de la mission locale pour des actions en direction des jeunes.

Parmi les éléments novateurs prévus dans les nouveaux locaux, un espace d'exposition dynamique permettra de promouvoir les métiers en s'appuyant sur la mobilisation des partenaires économiques.

Au moment où se poursuivent les débats sur la mise en place de France Travail, nous nous félicitons que le Sénat et l'Assemblée nationale aient reconnu la qualité et l'efficacité des actions conduites par le réseau des missions locales, qui est plus que jamais le premier réseau d'accompagnement des jeunes.

Le soutien de notre Municipalité à l'acquisition des locaux de la mission locale via la garantie d'emprunt est une reconnaissance de l'action de la mission locale de Villeurbanne et de ses conseillers en direction des jeunes villeurbannais.

Il n'aura pas échappé à votre sagacité que l'année prochaine, dans quelques mois, il s'agira de célébrer les 30 ans de cette mission locale, qui continuera à servir aux jeunes, en matière de services publics, et à notre population villeurbannaise plus largement.

C'est donc avec enthousiasme que nous voterons en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Vous avez été entendu, Monsieur CHIKH. Il est assez rare de commencer en disant que l'on souhaite que tout le monde vote pour ce texte-là ; visiblement, cela marche. N'hésitez pas à réessayer. Je ne suis pas sûr que cela marche à chaque fois.

Déports Mission Locale : Muriel BETEND, Paul CAMPY, Yann CROMBECQUE, Julien RAVELLO, Caroline ROGER-SEPPI

Rapport 243.

**8. REMISES GRACIEUSES DE DETTES – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Rapport 296.

**9. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES EXTERNES POUR LA VILLE ET LE CCAS DE VILLEURBANNE – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Rapport 219.

**10. ENGAGEMENT DE LA VILLE EN FAVEUR D'UN DROIT AU NON-NUMERIQUE DANS L'ACCES AU SERVICE PUBLIC MUNICIPAL – M. Gaëtan CONSTANT**

**M. LE MAIRE.-** Je pense que M. CONSTANT voudra en dire un mot.

**M. CONSTANT.-** Un ou plusieurs mots. J'espère aussi que cette délibération va être votée par tout le monde. Je me permets de continuer le bal.

Monsieur le Maire, collègues villeurbannais et villeurbannaises,

C'est non sans émotion que je vais vous présenter cette délibération. Cela fait quelque temps, si ce n'est depuis le début du mandat, que nous travaillions dessus, que ce soit avec les services ou les Villeurbannais et Villeurbannaises que nous avons pu rencontrer.

C'est donc avec tout mon cœur que je vais vous lire ces quelques mots.

*Zora, 58 ans, Villeurbannaise : « Maintenant, c'est nous qui faisons tout avec l'informatique. Avant, c'était l'administration qui faisait. Des gens perdent leurs droits à cause de cela. C'est trop compliqué. »*

Dès 2019, le Défenseur des droits alertait les pouvoirs publics sur le fait que : *« Les effets de la dématérialisation des procédures administratives se traduisent pour beaucoup d'usagers par un véritable recul de l'accès de leurs droits. »*

Du côté des chercheurs comme de celui des habitants, des associations et des agents de la Fonction publique, le constat est unanime. La numérisation à marche forcée des services publics exclut une partie des citoyens et détériore l'accès aux services du quotidien.

Cette numérisation de l'accès aux services publics est tout à fait volontaire.

En 2017, le premier gouvernement d'Emmanuel Macron a lancé un programme baptisé « Action publique 2022 », qui visait à rendre l'accès à tous les services publics numérisé d'ici à l'année 2022. C'est presque chose faite aujourd'hui.

Mais si la numérisation permet à certaines personnes de mieux accéder à leurs droits, c'est loin d'être le cas pour tout le monde.

Beaucoup de Français ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique. Aujourd'hui, on estime que 13 millions de personnes sont « illectroniques », 13 millions de Français. C'est donc une personne sur cinq qui peine quotidiennement à utiliser l'informatique.

Je vous laisse faire les conclusions sur cette assemblée.

Les outils numériques ont un coût qui ne devrait reposer que sur l'administration et être financé par nos impôts. Ce n'est pas aux usagers de devoir acheter un ordinateur et un abonnement internet pour pouvoir accéder à leurs droits.

22% de la population ne possèdent ni ordinateur, ni tablette à domicile. Et 15 % n'ont pas de connexion internet. Certaines zones du territoire national ne sont d'ailleurs couvertes par aucun réseau internet.

Et même en possédant une connexion, un ordinateur et les compétences numériques nécessaires à la vie quotidienne, la différence entre rechercher une recette de cuisine et remplir sa déclaration d'impôt en ligne est très différente. N'importe quelle personne peut se retrouver en difficulté pour répondre à l'administration dès lors qu'elle n'a pas les compétences administratives de nos agents publics.

L'illectronisme, ce n'est pas une difficulté qui est réservée à une seule catégorie de la population. Nous pouvons tous et toutes, à un moment de notre vie, être concernés par des difficultés liées au numérique.

Parallèlement à la dématérialisation expresse de l'accès aux services publics, le Défenseur des droits a vu ses réclamations augmenter drastiquement pour ce type de demandes. 80 % de celles réalisées par les usagers et usagères entre 2020 et 2021 portaient sur la numérisation des services publics. Et ce taux a augmenté de 18 % en une seule année.

Plus profondément, la numérisation peut entraîner un sentiment d'humiliation pour les usagers, de la colère, et exacerber les tensions sociales.

Subie, la digitalisation des services publics est à l'origine d'une fracture numérique qui peut laisser chacun et chacune de côté à un moment de sa vie, et entraîner des situations de discrimination.

J'ai profité de ces derniers mois pour aller interroger des Villeurbannais et Villeurbannaises sur leur rapport au numérique et aux services publics.

Même si les services publics municipaux sont déjà tous accessibles en physique, beaucoup de nos concitoyens sont dépassés par la numérisation des services d'État. Il y a Zora, que

j'ai citée en introduction, mais aussi Remzi, 23 ans, pour qui, je cite : *« C'est une vraie galère, je dois me déplacer pour mes rendez-vous à Pôle Emploi, et ensuite y retourner, parce que cela ne marche pas sur internet. Ma mère ne parle pas français, je dois faire pour elle. »*

Ou encore Emile, 58 ans : *« Je demande à mes enfants pour les démarches. Tout seul, je ne peux pas. C'est compliqué pour moi. Je préfère me déplacer. »*

Ou bien Rahamatou, 65 ans : *« Oui, je n'aime pas les téléphones, mais je n'ai pas trop le choix. Je ne sais pas faire. Je demande à mes enfants. On subit. »*

Même les plus jeunes ont un rapport ambigu au téléphone connecté, qui rend tout plus simple, mais qui rend aussi toujours plus dépendant et dépendante, comme Sophia, 37 ans, pour qui : *« Le téléphone occupe de l'espace mental, c'est anxiogène. Pourtant j'en ai un. À la maison, on doit poser des règles. On laisse le téléphone à l'entrée. Sinon, on passerait notre temps dessus. »*

Le tout numérique ne peut donc pas être la solution pour que chacun et chacune puissent accéder à ses droits.

C'est pourquoi je vous présente aujourd'hui cette délibération.

Villeurbanne va s'engager à faire ce que l'État devrait imposer : un droit pour tout le monde d'accéder à tous les services municipaux ou étatiques sans passer par internet. Nous l'avons appelé le droit au non-numérique.

Depuis un an que nous préparons cette délibération, avec les services de la Ville, que je remercie, nous avons cartographié tous nos services publics pour voir comment appliquer concrètement ce droit. Car il ne suffisait pas d'une incantation politique. C'est un véritable travail de fond sur l'ensemble des services proposés qu'il a été nécessaire de réaliser, afin de détecter quels problèmes pouvait entraîner ce type de décision.

C'est aujourd'hui sereinement que nous avançons sur ce chemin.

Je profite donc de ce moment pour remercier les services, les militantes et militants qui m'ont accompagné sur le travail de terrain, et notre assistante de Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, pour tout le travail réalisé.

Concrètement, l'engagement de la Ville sera de :

- Garantir l'alternative non numérique pour chaque service qu'elle propose.

- Mettre en place un réseau de vigilance interne avec des partenaires du réseau inclusion numérique villeurbannais, pour vérifier que nos services publics restent bien accessibles par une voie non numérique.

- Et enfin (ce que je commence aujourd'hui) développer un plaidoyer politique et d'interpellation des institutions locales et nationales ne respectant pas ce droit sur notre territoire.

Je voudrais finir cette intervention en prenant un peu de recul sur le développement du numérique à tout-va.

Que ce soit dans les services publics, au restaurant, pour réserver une voiture en autopartage ou un Vélo'v, il faut désormais un téléphone connecté. Or, nous le constatons à Villeurbanne, les gens le constatent sur leurs factures d'électricité et de gaz,

les coûts de l'énergie augmentent, parce que le temps de l'énergie abondante s'éloigne lentement. C'est la même chose pour les matières premières, qui se font de plus en plus rares.

Les choses ne vont pas aller en s'améliorant, surtout si l'on prend en compte l'inaction du gouvernement en matière d'économie circulaire, et plus généralement en matière d'inaction écologique. Alors que la sobriété est aujourd'hui vitale, quel sens y a-t-il à promouvoir la société du tout numérique ?

Je laisse les derniers mots à Luciano, prof de Capoeira, 50 ans : « *Le portable, cela rapproche ceux qui sont loin, mais cela éloigne ceux qui sont près.* »

Je vous laisse y réfléchir. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour les groupes de la majorité, portée par M. Frédéric VERMEULIN.

**M. VERMEULIN.-** Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre équipe municipale a à cœur depuis toujours de faire de Villeurbanne une ville toujours plus inclusive et porteuse d'innovations sociales. Cette volonté irrigue l'ensemble des politiques municipales depuis longtemps, notamment sur des sujets majeurs, comme le logement et l'éducation.

Mais l'inclusion ne se limite pas à de grandes causes. Des fractures moins visibles apparaissent dans la société. L'illectronisme en est une, dans un contexte de dématérialisation massive des démarches administratives. Cela concerne quand même un usager sur trois, cela a été dit.

Cela renforce les inégalités sociales, frappant deux fois plus les personnes peu diplômées, avec des disparités territoriales, sociales, générationnelles très marquées.

C'est là qu'on trouve une forme d'impensé de l'État. La numérisation des démarches administratives, qui s'est accélérée depuis le Covid, s'est faite sans intégrer le droit au non-numérique. Elle s'est aussi faite sans moyen précis de lutte contre l'illectronisme. La médiation ou l'accompagnement vers le numérique aurait dû être un enjeu mieux identifié pour réduire au fur et à mesure les inégalités d'accès que cela représente.

La CIMADE avertissait dès 2020 de l'écueil d'une généralisation d'une dématérialisation des prises de rendez-vous.

L'exclusion numérique s'ajoute en plus à la problématique de maîtrise de la langue française. En 2022 encore, le Défenseur des droits alertait sur, je cite : « *Les inégalités d'accès aux droits provoquées par des procédures numérisées à marche forcée.* » Il pointait l'insuffisance des médiateurs numériques, très importants, tant en effectif qu'en formation, le point que l'on laisse souvent un peu trop de côté.

J'ai parlé d'innovation sociale. Oui, instituer le droit au non-numérique est innovant. En ce sens, la démarche que porte Gaëtan CONSTANT est audacieuse, car on pourrait la penser à contre-courant.

Elle s'inscrit au contraire dans un projet global de lutte contre la fracture numérique, qui inclut de nombreuses actions, permettant de donner un meilleur accès au numérique à ceux qui en sont les plus éloignés.

La mise en place d'un droit effectif au non-numérique est en soi un défi, qui a demandé et qui demande encore un travail énorme de cartographie complète des services et formalités numériques, et la construction d'alternatives. C'est loin d'être une mince affaire.

C'est le juste corolaire, nous le pensons, du développement du service public numérique.

Pour terminer sur une forme de boutade, le non-numérique, c'est aussi un peu l'avenir du numérique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

**Vote d'abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper KABALO, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Stéphane COLSON, Sabrina BENHAÏM, Emilie PROST, Anaïs D'HOSTINGUE**

Nous passons au rapport 258, un rapport important pour notre ville. Je vais laisser Mme la première adjointe le présenter.

**11. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) DU QUARTIER DE VILLEURBANNE SAINT-JEAN – Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est en effet une délibération importante qui est soumise au vote du Conseil municipal.

Plus de 15 ans que les habitants attendent non seulement le désenclavement de leur quartier, la réhabilitation des logements sociaux et l'arrivée de nouveaux services publics. Bref, des conditions de vie égales à tous les autres habitants de la métropole.

Cette délibération marque une étape décisive, car elle entérine les financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine dans le contexte d'un projet urbain d'ampleur, qui s'imbrique entre un projet de renouvellement urbain et un projet de zone d'aménagement concerté.

C'est près de 22 M€ que l'agence nationale a attribués au quartier. En y adjoignant les financements du bailleur social, de la Métropole, de la Ville et du SYTRAL, c'est entre 100 et 150 M€ qui vont être investis sur 15 ans dans le quartier. De quoi changer durablement les conditions de vie des habitants.

Pour résumer, ce sont cinq briques qui composent le projet de Saint-Jean.

Premièrement, c'est la rénovation du quartier d'habitat social, avec 500 logements.. Le bailleur social a désigné sa maîtrise d'œuvre et les premiers travaux devraient commencer en 2025.

Il s'agit ici d'enclencher la seconde vie des bâtiments : isolation thermique, raccordement au chauffage urbain, rénovation des réseaux, réfection de certaines pièces de vie et amélioration des aménagements autour des résidences.

Comme pour le quartier des Buers, la Ville, soutenue par la Métropole, a obtenu que seuls 48 logements soient démolis pour la cohérence des espaces publics. C'était une bataille que nous avons menée. Mais l'ANRU a accepté ce changement de paradigme ; elle voulait en démolir au départ beaucoup plus.

Nous avons tenu, car nous savons que chaque déménagement non choisi est un traumatisme et que le bilan écologique de ces démolitions est plus que défavorable.

La deuxième brique de ce projet est celle de la mobilité.

Bien sûr, nous nous félicitons de l'arrivée du tramway T9, mais le projet va également permettre la création d'une dorsale urbaine en nord-sud pour relier plus facilement le pôle multimodal de Laurent Bonnevey à l'arrêt du T9, au cœur du quartier, et plus au nord, le pôle d'entreprises.

C'est également l'ensemble des cheminements piétons et cycles qui seront largement améliorés et sécurisés.

La troisième brique est celle d'un projet paysagé.

La rénovation du parc linéaire de la digue, la création d'un parc de 1,5 hectare en cœur de quartier, va permettre de créer des espaces publics de qualité, à la fois lieu de rassemblement, mais aussi lieu d'usage sportif, de plein air, mais aussi un lieu d'accès à la nature et à la fraîcheur pour les habitants de Saint-Jean.

La quatrième brique est celle d'une nouvelle offre de logements. 1 900 logements. Des logements locatifs sociaux, des logements locatifs à prix maîtrisé, des logements locatifs à prix libre, des logements en accession à la propriété, en bail réel solidaire. Bref, c'est toute la palette des propositions de logements qui va se déployer, pour permettre au plus grand nombre d'habitants, soit de rester dans le quartier, soit de s'y installer.

La cinquième brique est celle des services publics et des services au public : maison de santé tant attendue, maison de services publics, commerces, nouvelle école, gymnase, dojo, salle de musculation. Bref, des équipements à la hauteur des besoins des habitants.

Vous le voyez, vous le savez, le projet est ambitieux. Il a connu des décalages, en raison notamment des travaux nécessaires sur les digues. Le territoire de Saint-Jean était en proie aux crues du Rhône jusque dans les années 1950. Le quartier est maintenant bien protégé, avec un système d'endiguement qui s'étend de Miribel Jonage à Décines, à Vaulx-en-Velin.

Mais en 2021, quand la Métropole récupère la compétence de la prévention des risques inondation, elle met à jour des fragilités. Elle a donc décidé d'importants travaux, entraînant la mise à jour du plan de prévention des risques inondation par les services de

l'État. D'où le décalage nécessaire pour bien prévoir le plan de composition urbaine et les premières constructions.

J'ajouterai une dimension au projet urbain, tel qu'il va se dessiner, mais qui est aujourd'hui, on va le reconnaître, absent de la convention ANRU : c'est le projet économique.

Vous le savez, depuis 2027, Saint-Jean est territoire d'expérimentation de « Territoire zéro chômeur de longue durée », une expérimentation qui porte en elle la brique sociale du projet urbain. En effet, les quartiers populaires sont d'abord populaires parce qu'une partie importante de la population est privée d'emploi. C'est 26% de taux de chômage à Saint-Jean. Et c'est à cela que s'attaque l'expérimentation.

À la fin de l'année, les entreprises compteront un peu plus de 140 emplois.

On le sait, retravailler, toucher un salaire, disposer d'un deuxième salaire dans une famille, cela change les conditions de vie. Nous avons aussi la conviction que cela change les conditions de la ville.

D'autre part, le quartier de Saint-Jean, c'est aussi 260 entreprises, 1 200 emplois, situés en grande majorité sur le nord du quartier, en dehors du périmètre de la ZAC et de l'ANRU. Et avec la Métropole, nous conduisons actuellement un travail fin sur la partie nord du quartier, pour préserver les activités économiques et accompagner les activités des entreprises dans leur développement.

Garantir des emplois en cœur de métropole, c'est aussi un enjeu d'égalité du territoire.

Je soulignerai aussi, dans ce processus urbain, la place des habitants dans l'élaboration. La place est complexe. Dans ce mandat, nous revendiquons une politique d'associer les habitants à toutes les étapes de l'élaboration du projet. Mais, reconnaissons-le, l'exercice reste difficile, car nous demandons à des habitants de se projeter à 10 à 15 ans alors que les situations de pauvreté dans lesquelles sont parfois ces habitants empêchent souvent de se projeter à la fin du mois.

En tout cas, nous aurons essayé. Nous aurons essayé de multiples formes : des balades urbaines, des forums, des jeux de l'aménageur, des expositions en sortie d'école, en cœur de quartier.

Nous avons écouté, échangé, entendu.

Je tiens à souligner l'engagement des équipes de la Métropole, de la Ville, du bailleur social et des équipes de l'architecte en chef, qui ont travaillé à toutes ces nouvelles formes de participation. Sans édulcorer, toutefois, des formes de conflictualité politique, qui sont inhérentes à ce type de projets.

En tout cas, nous espérons que ce travail permettra un projet urbain plus ajusté aux besoins des habitants.

Pour terminer, ces projets d'investissements sont nécessaires, mais ils vont prendre du temps, peut-être trop de temps. Ils ne doivent pas masquer les besoins du quotidien autour de l'école, de la santé, de l'emploi, de l'éducation populaire. C'est tout le sens des financements de la politique de la Ville qui viennent en complément des financements de droit commun.

Ils sont bien trop faibles, nous le savons tous, pour que l'égalité soit réelle.

Je répondrai bien sûr aux questions de mes collègues.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai deux demandes d'interventions. La première pour le Groupe Villeurbanne Insoumis et pour le Groupe Communistes et Républicains, portée par Marc GIOUSE. La parole est à vous.

**M. GIOUSE.-** Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Rue de la prairie, rue de l'épi de blé, rue des coquelicots. Ces noms évoquent plus la campagne qu'un quartier de Villeurbanne. C'est que, contrairement au reste de notre ville, Saint-Jean comptait jusqu'à la fin du XIXe plus de bovins que d'êtres humains. Ce n'est qu'à partir de l'entre-deux-guerres qu'on commence à y construire des maisons.

Quant à l'urbanisation, elle n'est rendue possible que par la construction de la digue en 1951, dont a parlé Agnès THOUVENOT.

En 1966, l'office HLM de Villeurbanne construit près de 500 logements.

70 ans après quasiment, il est temps d'augmenter nos efforts pour améliorer le quotidien des Saint-Jeannais.

Cette délibération est l'occasion de leur dire que les rénovations qu'ils, qu'elles attendent vont enfin pouvoir débiter.

Nous, élus d'une majorité de gauche et écologiste, nous sommes en effet persuadés que la puissance publique doit tout mettre en œuvre pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

Et si des services publics existent déjà à Saint-Jean, nous sommes bien conscients qu'ils doivent être améliorés et renforcés.

C'est en effet la moitié de la population du quartier qui est concernée par la grande pauvreté et un taux de chômage élevé. C'est le seul quartier situé à l'est du périphérique et du canal de Jonage, et cela pose quelques difficultés sur le plan des infrastructures de transport pour en faire un quartier pleinement villeurbannais.

C'est aussi un quartier très minéral, qui manque d'espaces publics agréables.

Aux côtés de l'ANRU, de la Métropole et d'Est Métropole Habitat, les presque 90 M€ que nous allons investir vont permettre d'améliorer les conditions d'habitat des Saint-Jeannais. Nous transformerons des passoires thermiques en logements confortables. Près de 400 logements sociaux seront réhabilités. Et 1 900 logements neufs seront construits.

La convention prévoit l'augmentation des services et commerces locaux grâce à la construction d'une salle polyvalente multisports, de locaux d'activités, d'un nouveau groupe scolaire et d'un nouveau centre commercial.

Et puis le quartier sera désenclavé par la création de la ligne T9 et la construction d'une nouvelle passerelle à Croix Luizet. Enfin, nous créerons des espaces de promenade le long des berges, ainsi qu'un site de production maraîchère.

Nous voulons saluer ici la démarche d'implication des habitants, même si, Mme THOUVENOT l'a dit, ce n'est pas toujours très simple. Leur implication pour construire ce projet de rénovation urbaine. Nous sommes convaincus que leur participation peut leur permettre de reprendre confiance dans les institutions et dans les élus.

Ce type de rapprochement est d'autant plus nécessaire après les événements qui ont marqué le début de l'été, à Villeurbanne comme dans de nombreuses villes de France. Je veux évidemment parler des révoltes urbaines de fin juin.

Elles ont été déclenchées, il faut le rappeler, suite à la mort d'un jeune de 17 ans, abattu par un policier dans des circonstances qui ont d'abord été dissimulées par l'institution policière elle-même, avant d'être documentées par des vidéos amateurs.

Ces révoltes ont débouché sur des destructions, que nous condamnons, mais qui ne doivent faire oublier ni la dimension politique des soulèvements ni la nécessité de réponses rapides et concrètes aux discriminations sociales, territoriales et raciales qu'ils ont remises en lumière.

Nous savons que nos efforts en matière d'urbanisme resteront insuffisants tant que la police nationale sera utilisée contre les jeunes des quartiers populaires, et qu'elle ne sera contrôlée que par l'IGN, donc par elle-même.

Car si les causes du malaise sont diverses, ce sont toujours les relations police-jeunesse qui ont déclenché les révoltes depuis près de 40 ans.

Les tensions entre la police et une partie de la jeunesse se conjuguent à la dégradation progressive des services publics dans nos quartiers, et parfois leur fermeture.

Un seul indicateur suffit : le budget de la politique de la ville. Il représente moins de 1 % du budget de l'État, sans compter les milliards que ce même État ne met pas pour l'emploi, pour l'éducation, pour la sécurité et la santé dans ces quartiers.

Je reviens à Saint-Jean. Parce que nous croyons à l'action publique, la signature de cette convention est un grand pas vers des conditions de vie plus dignes pour les habitants, même si les actions prévues mettront du temps à voir le jour.

Il faudra en effet attendre 2029 avant la fin des réhabilitations.

Nous agissons aussi sans attendre pour enrichir les relations positives entre les habitants de Saint-Jean et leur école maternelle et élémentaire Saint-Exupéry. Et dans le cadre de la Capitale française de la culture, la Ville a mis en place un Minimix dans l'école Saint-Exupéry, qui offre un service d'éducation artistique et culturelle pour les élèves.

Nous délocalisons une partie de nos services publics, avec la maison des services publics rue Saint-Jean. Elle offre aux habitants et aux habitantes la possibilité de s'informer, d'être guidés dans leurs démarches du quotidien, avec des permanences Pôle Emploi, des infos juridiques, le CCAS ou encore un accompagnement psychologique.

Enfin, nous soutenons les apprentissages des jeunes en participant au financement d'associations de soutien scolaire ou d'aide à la parentalité. D'ailleurs, nous allons voter au cours de ce Conseil municipal des subventions à certaines de ces associations.

C'est donc avec une grande satisfaction que nos Groupes, Villeurbanne Insoumise Ensemble et Communistes et Républicains, voteront cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention commune pour le Groupe Les Ecologistes, Cercle Radical et Place Publique. Monsieur BENHADJ.

**M. BENHADJ.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Il y a neuf ans, Saint-Jean était retenu comme projet de renouvellement urbain d'intérêt national.

Aujourd'hui, nous validons le programme prévisionnel. Les travaux concrets arriveront à partir du prochain mandat.

Dans le vocabulaire du renouvellement urbain, « intérêt national » ne veut pas dire « urgence ». Et ce rythme n'est pas sans frustration, car nos quartiers ont des besoins de plus en plus urgents : logement, transports, emploi, santé, services publics et cadre de vie en général.

On peut compléter la liste avec ce qui ne se règle pas par un simple engagement financier. Il y a besoin de confiance, de lien social, et de possibilités pour répondre à la pauvreté, au chômage, au mal-logement, à la déscolarisation.

Et tous les efforts des Collectivités ne suffiront jamais à compenser les décennies de sous-investissement de l'État dans les quartiers dits prioritaires.

Les chercheurs ont démontré ce que chacun peut ressentir au quotidien dans ces quartiers. La politique de la ville est très largement sous-dimensionnée pour atteindre ces objectifs.

Si l'on cumule la politique de la ville, la péréquation et la rénovation urbaine, l'effort total reste inférieur à 1 % du budget de l'État, alors que les quartiers prioritaires accueillent 5 millions d'habitants.

Alors, quand le NPNRU de Saint-Jean arrive devant nous, avec des moyens conséquents, des opérations précises et des échéances pas si lointaines, on s'en réjouit.

Par cette convention, les bonnes volontés et les engagements financiers s'alignent.

Plus de 150 M€ seront investis pour le renouvellement du quartier par l'État, l'ANRU, la Métropole, le SYTRAL, et bien sûr la Ville.

Cette convention est un rattrapage nécessaire pour sortir du malaise qui prospère depuis longtemps et qui s'est exprimé au début de l'été. Les violences ne sont pas le propre des quartiers populaires, rappelons-le, mais elles ont montré la défiance généralisée qui y règne et qui a conduit des jeunes à saccager, ici un bureau de tabac, ou là une école.

Ces comportements doivent être condamnés sans réserve. Les élus républicains ne doivent jamais trouver d'excuser à la violence. Il ne faut pas fantasmer le grand soir derrière chaque feu de poubelle.

Il faut entendre la colère des habitants qui ont subi les nuisances, et ont découvert au matin le mobilier urbain ou leurs biens brisés. Les premières victimes des émeutes ne sont pas les émeutiers.

Comprendre les facteurs de déshérence, prendre au sérieux le phénomène de fracturation, ce n'est pas excuser les violences. Elles sont le fruit d'un contexte social et urbain. Il faut prendre le temps d'analyser et faire les choix pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame THOUVENOT, souhaitez-vous ajouter un mot ?

Je me permets, car c'est effectivement une délibération extrêmement importante pour notre ville. Bien sûr, elle avait été engagée par l'équipe municipale précédente et par la Métropole précédente. Mais nous avons, de par l'implication des équipes de la Ville et de la Métropole, réussi à finaliser ce dossier ANRU dont tout le monde nous disait que nous n'arriverions pas à le finaliser.

Je veux ici remercier les équipes de la Métropole et de la Ville, qui ont permis à la fois de déposer en temps et en heure ce dossier auprès de l'ANRU, et d'obtenir la signature d'une convention. Je vois Mme VESSILLER qui est d'accord avec moi. Ce n'était pas complètement gagné initialement, malgré la bonne volonté politique précédente. Nous étions attendus au tournant.

Ce dossier est d'une grande qualité et on voit qu'il ouvre des perspectives positives pour le quartier Saint-Jean. Je m'en réjouis avec vous, et je vais mettre ce rapport aux voix.

**M. KABALO.-** Juste une explication de vote. Évidemment que nous ne remettons pas en cause le désenclavement et les besoins du quartier de Saint-Jean, mais nous nous abstenons compte tenu des propos tenus sur la police nationale, qui sont complètement déconnectés du sujet de ce soir.

**M. LE MAIRE.-** C'est noté. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Il y a des abstentions : *abstention du Groupe Villeurbaine Progressiste représenté par M. KABALO.*

Y a-t-il des votes contre ?

**- Adopté à la majorité -**

**Vote d'abstentions du Groupe Villeurbaine Progressiste : Prosper KABALO, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Stéphane COLSON, Sabrina BENHAÏM, Emilie PROST, Anaïs D'HOSTINGUE**

**Déports EMH : Mélouka HADJ-MIMOUNE, Cédric VAN STYVENDAEL**

Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Je vais laisser temporairement la présidence de ce Conseil à Mme la première adjointe, Mme Agnès THOUVENOT.

*(M. LE MAIRE quitte la salle.)*

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Délibération n°255.

**12. APPROBATION DU TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES ESPACES PUBLICS DU PUP (PROJET URBAIN PARTENARIAL) TERRAIN DES SŒURS - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Je rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**13. REFORME DE LA GESTION DE LA DEMANDE ET DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX - ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE RESERVATION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET PASSAGE A LA GESTION EN FLUX-CHARTRE PARTENARIALE ET CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Je rapporte. La délibération est extrêmement technique, mais très importante sur les politiques d'attribution, et notamment les logements réservés pour les fonctionnaires municipaux. Je vous invite à relire la délibération si vous n'avez pas lu toutes les subtilités.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**14. OUTIL DE VEILLE ET OBSERVATION EN COPROPRIETES (VOC) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUX COMMUNES PARTENAIRES DU PROGRAMME OPERATIONNEL DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN COPROPRIETES (POPAC) - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**15. HABITAT DES GENS DU VOYAGE - AMELIORATION DE L'INSTALLATION 36 ALLEE DU MENS - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, L'ASSOCIATION REGIONALE DES TSIGANES ET DE LEURS AMIS GADJE (ARTAG) ET LA METROPOLE DE LYON - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Il y a une demande d'intervention pour le parti Communiste et Républicain. Madame GOYARD-GUDEFIN, je vous laisse la parole.

**Mme GOYARD-GUDEFIN.-** Je vous remercie.

Madame la première adjointe, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est un petit terrain communal qui sert d'entrée aux 44 jardins familiaux, un terrain de remblai sans utilité dont personne ne voulait.

Il y a près d'un demi-siècle, les parents de M. PB s'étaient installés sur le terrain de l'Abbé Pierre avant 1976 avec leur caravane. Puis ils ont obtenu de la Mairie le droit de s'y installer en échange de quelques travaux. La famille s'est agrandie. En symbiose avec la Ville, Charles Hernu avait installé l'électricité.

M. PB a même été employé par la Ville à cette époque.

M. PB et sa famille vivent toujours sur ce terrain qu'ils entretiennent soigneusement.

C'est un joli terrain, certes, mais il manque tout de même le raccordement à l'eau, les sanitaires, ce qui est l'objet de ce rapport.

Cet accord informel des années 1978 est la marque d'une époque où les communes n'avaient aucune obligation envers les gens du voyage. Ce n'est qu'en 2000, avec la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, qui oblige à prévoir des aires d'accueil, une obligation encore bien peu appliquée, et souvent de mauvaise grâce.

Dans l'agglomération lyonnaise, la plupart de ces aires se trouvent à côté d'une déchetterie, d'une décharge publique, d'une station d'épuration ou encore au bord de l'autoroute.

On se dit terre d'accueil, et on se satisfait de laisser des gens vivre dans des conditions que nous n'accepterions pas pour nous-mêmes.

Parce que leur mode de vie ne correspond pas exactement à la norme de la majorité, ils sont toujours considérés comme « autres, différents », et on peut donc légitimement les discriminer, les persécuter, même les humilier.

Les Gitans vivent parmi nous depuis 600 ans, les Tziganes depuis 150 ans, et les Roms arrivent depuis une vingtaine d'années. Et toujours la même méfiance, et toujours les mêmes préjugés. Et toujours le même rejet.

Alors que la Métropole de Lyon s'apprête à ouvrir la Biennale de l'hospitalité début novembre, cela montre que nous avons encore beaucoup de progrès à faire pour être conformes à l'image que nous voulons donner de nous-mêmes : une société juste, accueillante et humaine.

Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Madame GUDEFIN. Soyez assurée que Villeurbanne reste engagée pour l'accueil des gens du voyage. Nous avons le terrain Léo Lagrange, qui a été construit au début des années 2010, qui dysfonctionne aujourd'hui, mais la Ville s'était engagée à reloger les familles qui étaient auparavant à proximité du parc de la Feyssine.

Nous avons aussi des programmes qui ont été élaborés, notamment par le bailleur Est Métropole Habitat, dans la quartier de Saint-Jean.

Cette convention doit permettre le maintien de cette famille allée du Mens dans des conditions dignes, notamment avec le raccordement à l'eau. Et nous avons des travaux en cours avec la direction de l'habitat et du logement à la Métropole et la direction urbaine de la Métropole, avec Mme VESSILLER, justement pour permettre ce maintien dans des conditions dignes, et sur le long terme, et pas dans une occupation précaire, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**16. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EST METROPOLE HABITAT 8-10-22 RUE VICTOR HUGO - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Il y a des déports pour M. le Maire et Mme HADJ-MIMOUNE.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Déports EMH : Mélouka HADJ-MIMOUNE, Cédric VAN STYVENDAEL**

**17. ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE DESTINEE A LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**18. CANDIDATURE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE A LA LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE "3 ETOILES" – M. Antoine COLLIAT**

**Mme THOUVENOT.-** Il y a une demande d'intervention. Monsieur COLLIAT, souhaitez-vous dire un mot pour introduire ?

**M. COLLIAT.-** Je vous remercie, Madame la première adjointe.

La candidature de la Ville de Villeurbanne à la labellisation « territoire engagé transition écologique » s'inscrit dans une stratégie climat air énergie menée par la Ville depuis plusieurs années en lien avec la Métropole.

Cette stratégie a connu une accélération depuis les dernières élections municipales.

Depuis lors, la Ville a engagé un plan de transition écologique, piloté par Agnès THOUVENOT, première adjointe, en coordination avec plusieurs adjointes et adjoints, thématiques visant à lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi à accroître la robustesse de notre commune face aux conséquences de ce réchauffement.

En participant à ce programme piloté et financé au niveau national par l'ADEME, le Ville poursuit principalement trois objectifs.

Le premier, grâce à un référentiel externe il s'agit d'évaluer de façon objective les moyens que se donne notre Collectivité, en lien avec le Grand Lyon, pour atteindre les objectifs énergie climat, en mettant en exergue là où sont nos forces, mais aussi les domaines dans lesquels nous devons faire davantage.

Deuxième objectif, renforcer le travail transversal entre les services de la Ville. Plusieurs dizaines d'agentes et d'agents ont participé à la construction du dossier de candidature en croisant leurs informations. Nous avons vu dernièrement, lors de l'audit conduit dans le cadre du processus, la richesse de ce travail croisé au sein de notre Collectivité.

Troisième objectif, participer à un mouvement de plusieurs centaines de Collectivités en France, et plus de 2 000 en Europe, pour une transition concrète, engagée et proche des citoyens.

Le travail de collecte d'informations qui a été mené avec l'accompagnement d'un intervenant agréé par l'ADEME, puis l'audit externe mandaté par l'ADEME, indiquent que nous atteignons 62% des critères définis dans le label.

Villeurbanne postule donc à une labellisation 3 étoiles, très proche des 4 étoiles, qui se situent à 65 %.

Ce score, nous le devons notamment aux nouvelles actions que nous avons concrétisées depuis 2020, mais aussi à la réactualisation récente des données de la Métropole de Lyon, elle-même engagée dans ce processus.

*(Retour de M. LE MAIRE)*

Notre dossier sera examiné le 14 novembre prochain par la commission nationale de label. Et l'annonce de l'obtention du label interviendra à la fin de l'année.

Cette délibération vise donc à autoriser M. LE MAIRE à demander le label « territoire engagé transition écologique » et à déposer le dossier auprès de la commission nationale du label.

Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur COLLIAT.

Monsieur BRISSARD, pour Générations et l'ensemble des Groupes de la majorité.

**M. BRISSARD.-** Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'anomalie de températures que nous vivons cette année et encore aujourd'hui, avec 30 degrés à Villeurbanne, en ce 9 octobre, ne nous le prouve pas, mais nous le rappelle. Les effets du dérèglement climatique se font déjà sentir dans notre ville.

Pour y répondre et y faire face, il nous faut nous engager. Non seulement déclarer, mais aussi agir, et surtout se dépasser, en rompant avec des pratiques anciennes ancrées dans nos habitudes. Cela vaut à l'échelle individuelle, mais aussi à l'échelle collective, ce qui oblige une collectivité comme la nôtre.

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, l'engagement d'une collectivité via ses compétences légales peut avoir un effet sur la moitié des émissions de gaz à effet de serre qu'elle émet.

Le label "Territoire Engagé Climat-Air-Energie" mis en place par la même Agence, propose d'évaluer comment notre Ville s'emploie à remplir ses objectifs climatiques en matière de consommation d'énergie.

Une commission nationale se tiendra en novembre si nous adoptons ce rapport. Elle se penchera sur notre action en matière de planification territoriale, de patrimoine, de mobilité, d'approvisionnement en fluides, notre organisation et notre capacité de coopération.

Comme il est écrit dans le rapport, nos moyens, notre cap et nos résultats nous permettent de prétendre à 3 étoiles sur un maximum de 5.

Nos projets se concentrent déjà sur la décarbonation, et l'adaptation à l'augmentation des températures et des phénomènes météorologiques à risque. Notre ville se végétalise, elle se désimperméabilise comme l'oblige la loi. Mais au contraire d'un président de Région qui se fait désobéisseur civil sur le dos du climat, sans en avoir ni les moyens ni la crédibilité, nous souhaitons pour notre part aller plus loin encore que ce à quoi la loi nous contraint.

Il nous faudra toujours aller plus vite. Rappelons néanmoins la faiblesse de l'engagement de l'État en matière écologique, qui multiplie les déclarations, les annonces de communication, sans se donner réellement les moyens d'accélérer la transition écologique à tous les échelons. En matière de réduction de gaz à effets de serre, tout le monde doit faire des progrès et être courageux. Or, les investissements massifs en matière d'isolation thermique, de transport ferroviaire ou encore d'agriculture se font attendre.

Nous voterons pour ce rapport qui permettra une mise en réseau et une évaluation annuelle et indépendante de notre action en tant que collectivité locale. En faisant le vœu que nos efforts continus nous permettront d'obtenir rapidement une étoile supplémentaire.

Je vous remercie

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur BRISSARD

Je dois souligner le travail extrêmement engagé de l'ensemble de la Collectivité. L'organisation en début de mandat a permis la création d'une mission transition écologique qui coordonne aujourd'hui trois chargées de missions dédiées à la transition écologique, qui elles-mêmes animent un réseau d'une quarantaine d'agents municipaux, dont les fiches de postes sont toutes en partie dédiées à la transition écologique.

Je dois dire que cette organisation est extrêmement satisfaisante et permet une véritable transversalité, mais aussi un accompagnement des acteurs sur le territoire. Et c'est bien

normalement ce que l'ADEME viendra souligner dans ces 3 étoiles. Nous aurions pu, peut-être, avoir 4 étoiles, mais nous nous contenterons de 3 étoiles pour cette fois, avant de représenter un dossier à la fin du mandat.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Je redonne la présidence à M. LE MAIRE.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Il faut toujours garder des marges de progrès. Ainsi, on ne se désespère pas.

Je vais mettre les prochains rapports aux voix.

**19. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**20. MODALITE DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS –**

**M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**21. CONVENTION 2023 VILLE DE VILLEURBANNE EDUCATION NATIONALE RELATIVE AU SERVICE MUNICIPAL DE SANTE SCOLAIRE -  
Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**22. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHONE-ALPES - LYON-RHONE (CMA) POUR LA PERIODE 2023-2025 - Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**23. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE) POUR L'ANNEE 2023 - Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.-** Les déports sont identifiés par le service des assemblées. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Déports Mmie : Paul CAMPY, Laura GANDOLFI

**24. AVENANT FINANCIER 2023 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**25. APPROBATION DES ENGAGEMENTS ENTRE LA VILLE ET LE RESEAU DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ) – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Déport Anacej : Jonathan BOCQUET

**26. AVENANT FINANCIER 2023 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024 ENTRE LA VILLE ET LA FAJIRA - FEDERATION DES ACTEURS DU JEU ET DE L'IMAGINAIRE - M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**27. APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2023-2028 - Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'interventions. Je vais d'abord laisser la parole à Mme l'adjointe Agathe FORT.

**Mme FORT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Ce contrat local de santé est un document qui définit toutes les actions en santé publique sur le territoire, avec nos partenaires signataires, mais aussi les associations du territoire et les habitants et les habitantes.

Ce contrat local de santé aura une durée de cinq ans. C'est le maximum possible pour ce type de contrat. Car c'est, selon moi, le temps de la santé publique, pour mettre en place des actions, mais aussi les évaluer.

On parle dans ce document de santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est-à-dire un état complet de bien-être physique, mental et social, et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

L'objectif principal de ce contrat est la réduction des inégalités en santé.

C'est un document qui va permettre l'articulation et l'animation des actions en santé sur l'ensemble du territoire villeurbannais.

Nous avons souhaité que ce document prenne en compte nos priorités politiques.

Pour commencer, la transition égalité, c'est-à-dire la lutte contre les inégalités et les discriminations. Comme je vous le disais, c'est l'objectif principal du contrat.

Pour ce faire, nous allons mobiliser le principe d'universalisme proportionné. C'est-à-dire que l'on mêle de l'universel, des actions universelles et des actions ciblées, ce qui va permettre de n'oublier personne en route dans ces politiques de santé.

Nous aurons aussi, sur les cinq années à venir, un projet de lutte contre les discriminations en santé.

Et pour lutter contre ces inégalités et ces discriminations, nous porterons un regard particulier sur la santé des femmes. Les stéréotypes de genre, les maladies sous-diagnostiquées chez les femmes, le déficit de recherche médicale sur les problématiques de santé spécifiques des femmes comme, par exemple, l'endométriose, nous montrent qu'elles ont des besoins spécifiques que nous prendrons en compte lors de ces cinq prochaines années sur notre territoire.

Notre deuxième priorité municipale est la transition démocratique.

Ce contrat s'est construit autour d'un diagnostic territorial qui a été poussé, et qui allie des données quantitatives, mais également qualitatives. Elles ont été recueillies auprès des professionnels de santé, du social et du médicosocial, mais aussi auprès d'habitants et d'habitantes, qui ont apporté des connaissances précieuses, et qui ont participé à définir les priorités de ce contrat.

Cette participation se poursuivra tout au long du contrat.

Nous avons acté une gouvernance renforcée avec les partenaires signataires, les professionnels, les associations, les habitants et habitantes, qui se réuniront

régulièrement pour suivre les actions de ce contrat et les réorienter, si nécessaire, tout au long de ces cinq années.

Cette transition démocratique se traduira aussi par une ouverture à la recherche scientifique comme terrain d'expérimentation, comme terrain de recherche, d'évaluation de nos actions, car il y a de nouveaux concepts en santé publique qui vont être apportés pendant ce contrat et nous avons besoin des chercheuses et chercheurs à nos côtés pour aller regarder de plus près ce que nous arrivons à mettre en place.

Ce qui me fait parler de la transition écologique, et donc de ce nouveau concept en santé publique, le concept de « One health », une seule santé, qui part du principe que la santé humaine, la santé animale et la santé planétaire sont interdépendantes, et qu'il nous faut prendre en compte ces trois santé de façon transdisciplinaire et à toutes les échelles.

Ce concept est assez nouveau en santé publique et nous avons le défi de le rendre opérationnel dans les politiques publiques municipales. C'est pourquoi je vous disais que nous allions avoir un contrat qui sera façonnable tout au long des cinq ans, pour pouvoir répondre au plus juste aux défis qui vont arriver.

Nous travaillerons également dans une approche globale de la santé, sur l'ensemble des déterminants de santé. Les déterminants de santé peuvent être individuels (le comportement, les habitudes de vie), liés au milieu de vie (l'hébergement, le milieu de travail, la communauté, le voisinage), mais également liés aux systèmes (système scolaire, système de santé, aménagement du territoire).

La santé ne se joue pas que dans les comportements individuels. Elle est notre bien individuel et collectif le plus précieux. « La santé avant tout » se souhaite-t-on à la nouvelle année.

Il est nécessaire de travailler sur l'ensemble des déterminants de santé, et que la santé soit notre boussole pour l'ensemble des décisions collectives.

Nous avons donc souhaité dans ce contrat que la santé publique soit travaillée de manière transversale, par l'ensemble de l'exécutif municipal et l'ensemble des services de la Ville.

Enfin, pour vous donner les grands principes de ce contrat local de santé, nous avons fait le choix de ne pas faire un axe spécifique sur la santé mentale. Tout comme la santé somatique, c'est-à-dire la santé corporelle, ce qui l'améliore, ce qui la détériore, ce qui la protège se cache dans l'ensemble des lieux que nous traversons, dans l'ensemble de nos interactions sociales.

C'est pourquoi la santé mentale sera prise en compte dans l'ensemble des actions de ce contrat local de santé. Cela permettra, je l'espère, de lutter contre la stigmatisation encore très forte concernant les aspects psychiques de la santé.

Je remercie l'ensemble des participants et participantes au diagnostic, qui ont fait un travail formidable, l'ensemble de nos partenaires, pour leur engagement à nos côtés, et le travail d'une qualité remarquable des agents et agentes de la Ville, et plus particulièrement l'équipe de la direction de la santé publique, pour tout ce travail autour de ce contrat local de santé, qui est ambitieux et qui, j'espère, va donner de bonnes choses sur notre territoire et faire honneur à notre tradition en santé villeurbannaise.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai deux demandes d'interventions. La première pour les Groupes de la majorité, portée par Maryse ARTHAUD.

**Mme ARTHAUD.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très heureux de délibérer ce soir pour la signature du troisième contrat local de santé.

Ce contrat permet de mettre en synergie pour notre ville l'ensemble des partenaires autour des questions de santé, chacun et chacune dans son rôle, avec son expertise et son professionnalisme. Que ces partenaires viennent des réseaux de la santé, du social ou du médicosocial, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, chacun œuvre et contribue à la santé des Villeurbannais, avec une attention aux personnes les plus fragiles.

L'état dramatique de l'hôpital public et des urgences n'est que le révélateur d'un recul de l'État. État qui a pourtant su mettre en avant les mérites et l'engagement des personnels hospitaliers en période de crise Covid.

La médecine de ville est elle aussi en grande difficulté. Les médecins traitants manquent, sont en surcharge de travail et effectuent de moins en moins de visites à domicile pour ceux qui en ont pourtant besoin.

Le rapport sur l'état des services publics en France, paru il y a quelques semaines, rappelle que les services publics, y compris ceux de la santé, ne sont plus aujourd'hui adaptés aux besoins de la population, et le seront encore moins demain.

Ainsi, ils laissent des espaces grandissants pour une offre privée.

Rappelons-nous que quand le privé se positionne sur ces espaces délaissés, il le fait grâce à l'argent public.

L'implication de tous les partenaires et de l'ensemble des directions de la Ville de Villeurbanne est à l'image de ce que la santé est et doit rester : un bien commun, accessible à toutes et tous, éloigné des logiques de marché et de profit.

Une Commune, Villeurbanne, ne peut pallier tous ces manquements, et ne peut compenser à elle seule les difficultés structurelles du secteur, difficultés organisées pour offrir des parts de marché aux acteurs privés.

Mais, grâce à l'engagement de l'Agence régionale de santé, de l'Assurance maladie, des hospices civils de Lyon, du Médipôle, du centre hospitalier de Vinatier, de l'Éducation nationale et de la Métropole de Lyon, qui sont les signataires de ce contrat, et grâce à tous les partenaires associatifs engagés, Villeurbanne peut continuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, à renforcer l'offre de soin de proximité, pour répondre au mieux aux besoins de tous ses habitants, quel que soit leur lieu d'habitation.

Ce contrat local de santé est piloté par notre direction de la santé publique, dont nous saluons le travail de recueil des besoins et des données de santé, de coordination des partenaires et des habitants, et de rédaction.

Ce contrat local de santé cherche également à agir, comme le disait Agathe FORT, sur les déterminants de santé en élargissant la notion de santé au-delà d'une vision strictement médicale, et en intégrant des facteurs sociaux et environnementaux qui la conditionnent.

Ainsi, la lutte contre l'habitat indigne, la qualité de l'air, la réduction de la pollution, notamment aux abords des écoles, le confort thermique, une place plus importante laissée à la nature dans notre ville, l'accès aux loisirs et à la culture contribuent à améliorer le bien-être et la santé des Villeurbannais.

Ce contrat local de santé intègre également des dimensions plus connues pour contribuer positivement à la santé : la pratique de l'activité physique, la promotion d'une alimentation saine, des actions autour de problématiques comme le diabète, la santé des femmes, les dépistages, le renforcement de l'offre de soins de proximité.

Il concerne également tous les habitants : jeunes enfants, enfants, adolescents, adultes et seniors.

Il va permettre d'innover, d'expérimenter de nouvelles actions, pour aller au plus près des habitants.

La santé mentale, dont nous avons beaucoup parlé pendant et depuis la crise Covid, est un axe transversal de ce contrat local de santé. Des points d'écoute psychologique de proximité sont mis en place sur la ville pour faciliter une première écoute psychologique et éviter ainsi que l'état de santé psychique ne se dégrade.

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous demander de conclure.

**Mme ARTHAUD.-** J'ai presque fini.

Par ailleurs, les questions de démocratie sanitaire et d'implication des habitants dans les projets qui les concernent ont été renforcées, en lien avec les grands enjeux de notre exécutif municipal.

Il s'agit de mener avec les habitants les politiques de santé qui les concernent.

Je dirai juste deux mots sur la délibération concernant notre service de santé scolaire, dans le cadre de la convention avec l'Éducation nationale.

**M. LE MAIRE.-** Je vais vraiment vous demander de conclure. Vous êtes à plus de deux minutes de dépassement. Je veux bien être correct, mais...

**Mme ARTHAUD.-** La santé est à la croisée de nombreuses thématiques et nous souhaitons redire ici que c'est un des piliers essentiels du bien vivre de chacun. Notre Ville se donne les moyens de porter cette ambition et de placer la santé au cœur de ses politiques publiques, pour que, dans notre ville, chacun puisse avoir accès à la santé.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour le Groupe Villeurbain Progressiste, mais c'est vous qui la faites ?

**Mme PROST.-** Oui, ce sera moi, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons pris connaissance des grandes lignes du nouveau contrat local de santé, qui se déploiera désormais sur cinq ans. Pourquoi pas, si vous estimez que les actions déployées seront plus efficaces sur cinq ans. Mais il ne faudrait pas que ce soit une excuse pour aller moins vite.

Bien sûr, un environnement favorable à la santé et à la prévention sont essentiels, mais il faut aller au fond du sujet. Et en cela, la pénurie de médecins généralistes, ainsi que de dentistes, est un gros point noir, bien qu'il ne soit pas spécifique à Villeurbanne.

Mme l'adjointe évoquait d'ailleurs dans Viva que les moyens d'action de la Ville étaient assez réduits. La création de la communauté professionnelle territoriale de santé sera soutenue, je cite, par le prêt de salles ou la recherche de subventions.

Mais va-t-elle permettre directement l'installation de nouveaux médecins, et surtout, à quelle échéance ?

Nous aurions souhaité avoir plus d'informations sur cette thématique, plutôt que de lire que certains médecins refusaient de soigner des personnes disposant de la complémentaire santé solidaire. Je cite à nouveau. Cette pratique est peut-être existante, mais certainement très minoritaire. Il nous semble donc exagéré de parler d'un système de soin encore discriminatoire.

Autre point qui peut paraître anecdotique, mais qui ne l'est pas dans la vie quotidienne des Villeurbannais, il est intéressant de se pencher sur les retours des habitants, qui déplorent des conflits d'usages sur certains axes, et mettent en avant le besoin de marchabilité pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Le développement et surtout la préservation des axes piétons, réellement prioritaires et non partagés avec les cyclistes et les trottinettes, semblent donc nécessaires pour permettre à ces personnes de se ressourcer, de se rendre à des activités en toute quiétude, et justement de se rendre à des rendez-vous médicaux potentiellement éloignés de leur domicile. D'autant plus vu la pénurie de médecins.

Sur ce dernier point, qu'est-il fait pour informer ces personnes des solutions de transport à la demande, Optibus et Optiguide, mises en place depuis quelques années par le SYTRAL ?

Enfin, et je me permets de revenir à titre plus personnel sur les sujets de prévention liés à la santé des femmes, connaissant comme beaucoup d'entre nous des personnes concernées autour de moi, je pense avant tout que de nombreuses associations, certaines connues et d'autres un peu moins, font un grand travail à ce sujet et, bien entendu, n'ont pas attendu l'action de la Mairie de Villeurbanne, ni même celle de l'État, pour agir au plus près de ces personnes.

Pour autant, évidemment, le soutien financier et moral et la prise en compte par le corps médical et les pouvoirs publics sont toujours importants, mais je pense qu'il faut relativiser aussi l'action qui peut être menée dans ce cadre-là et avant tout soutenir les associations qui œuvrent sur le terrain, sur un plan humain et vraiment psychologique, avant de mettre en place de nouveaux dispositifs qui ne sont pas toujours efficaces.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous donner la parole.

Je n'avais pas interrompu Mme PROST pour rétablir l'équilibre dans le temps de parole. Je préférerais le signifier.

**Mme FORT.-** Je vais répondre sur la pénurie de médecins et de dentistes, qui est organisée depuis des décennies avec le Numerus Clausus, que l'on appelle maintenant Numerus Apertus. C'est toujours extrêmement limité. Cette pénurie va encore évoluer jusqu'en 2030 au minimum.

Nous n'avons aucune action. À Villeurbanne, il n'est pas possible d'amener des médecins quand ils sont libres de s'installer où ils veulent. Beaucoup de professions paramédicales, par exemple les masseurs kinésithérapeutes, dont je fais partie, ont une gestion territorialisée de leurs droits à l'installation. Ce n'est toujours pas fait pour les médecins, et on vient faire reporter les responsabilités sur les Communes.

Il est temps pour notre Gouvernement de prendre des mesures nécessaires.

Quant à la santé des femmes, je pense qu'aucune santé ne devrait devoir reposer sur des associations. La santé, c'est l'État qui devrait s'en occuper. C'est un bien public. Cela ne doit pas être pris en charge par des bénévoles qui viennent pallier les défaillances de la recherche, les manques de moyens dans la recherche.

C'est l'État, c'est la recherche, ce sont les médecins qui devraient s'occuper de cela. Et l'égalité en santé devrait être normalisée. Ce ne sont pas les associations qui devraient compenser des problèmes d'inégalité.

La santé est un bien public, et ces politiques devraient être pensées selon les besoins de la population, et pas selon les pauvres moyens que l'on veut bien lui allouer. Elle ne doit pas être un bien à vendre, pas non plus un enjeu lucratif.

Les inégalités en santé, bien que vous n'ayez pas l'air d'en avoir conscience, sont en train de se creuser. De nombreuses personnes n'ont plus accès à des médecins traitants, comme vous le disiez, ou renoncent à des soins qui deviennent trop coûteux.

La situation se dégrade avec la crise énergétique et économique intense que nous traversons.

Alors, est-ce que l'on veut un système de santé à l'américaine, dans lequel on devra cumuler trois emplois pour pouvoir payer ses médicaments ?

Est-ce que c'est ce que l'on veut ?

Je pense que l'industrie pharmaceutique se porte à merveille.

La France est très en retard sur la prévention par rapport à de nombreux pays occidentaux. Alors, jusqu'à quand les Villes vont-elles devoir pallier les défaillances étatiques ?

Les choix au plus haut niveau de l'État montrent bien l'importance accordée à la santé des Français et des Françaises. Cette importance est à la hauteur de l'état de nos services d'urgence, de la reconnaissance des métiers du soin et du lien, ou de l'urgence écologique qui menace la vie humaine, c'est-à-dire une importance bien secondaire face aux enjeux financiers ou à l'armement.

Alors, Villeurbanne s'engage au maximum de ce qu'elle peut, au maximum de ses moyens et de ses compétences. Mais je pense qu'il est urgent que la santé redevienne une priorité nationale.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Peut-être deux éléments en complément.

Le premier, Agathe FORT l'a pointé en disant qu'il était difficile aujourd'hui d'avoir des leviers pour l'installation de médecins. Pour autant, nous sommes mobilisés avec Agathe FORT et Agnès THOUVENOT. Nous travaillons notamment à la possibilité d'installer des médecins qu'ils veulent s'installer de manière groupée.

Encore récemment, nous avons pu le faire, y compris avec l'aide de Laurence FAUTRA, dans ses fonctions au Conseil régional, pour qu'ils puissent s'installer du côté de Cusset et obtenir la totalité des financements qui permettent d'accompagner ce type de projet.

Nous sommes donc mobilisés, même si nous attendons que l'État prenne ses responsabilités.

Le deuxième point, c'est pour remercier Mme l'adjointe, avec les services, pour la qualité du travail réalisé pour l'élaboration de ce contrat. Dans la durée, certes, mais ce n'est pas pour aller moins vite. Ce qui vous inquiète peut-être, c'est que la durée dépasse ce mandat, mais c'est juste la possibilité de laisser un travail fait à l'équipe suivante. Il n'y a aucune projection de notre part.

La remercier pour la qualité du travail, et donner rendez-vous à celles et ceux qui cela intéresse demain soir, pour la présentation de ce contrat, que nous aurons voté, je l'espère, juste après que j'ai fini cette conclusion.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

À l'unanimité, je vous en remercie. C'est à la hauteur de l'histoire de cette ville et de son héritage en matière de santé.

## **28. RECONDUCTION DU DISPOSITIF 'PETITS DEJEUNERS' SUR LE GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS - Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention. Je laisse la parole, pour le Groupe Villeurbanne Progressiste, à Mme Virginie DEMARS.

**Mme DEMARS.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons qu'approuver le rapport qui nous est soumis, à savoir les petits-déjeuners gratuits à l'école. Il est important d'encourager la sensibilisation et l'éducation sur les avantages d'un petit-déjeuner sain, d'améliorer l'accessibilité des repas et de collaborer avec les autorités scolaires pour mettre en place des programmes de petits-déjeuners gratuits.

Vous nous indiquez dans ce rapport que le groupe scolaire Albert Camus expérimente ce dispositif depuis deux ans, et donc reconduit pour 2023-2024.

Nous en déduisons que c'est une expérimentation concluante.

Par conséquent, pourquoi n'élargissez-vous pas ce dispositif aux autres écoles dites prioritaires ? Pourquoi ne vous appropriez-vous pas ce dispositif dans la politique de la Ville ?

Je tiens à rappeler que le petit-déjeuner à l'école doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

La mise en place de ce dernier dépend de la volonté ou non des acteurs concernés, et notamment de la politique de la Ville.

Aussi, nous espérons pour la rentrée prochaine, que soit garantie l'égalité des chances pour les enfants villeurbannais les plus fragiles.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame l'adjointe ?

**Mme TRON.-** Bonsoir. Je vous remercie du soutien apporté à ce dispositif et à son déploiement sur Villeurbanne.

Juste quelques éléments, au-delà de l'aide financière apportée par l'État. Depuis trois ans, nous avons appréhendé cette aide financière comme une possibilité d'avoir une action éducative de santé, pour rebondir sur ce qu'a dit ma collègue Agathe FORT, et pas uniquement sur un aspect social.

L'État met en place cette compensation financière. C'est plutôt généreux sur l'intention. Mais ensuite, il ne suffit pas de donner un financement pour que l'action se déploie comme par magie. Cela nécessite quand même une coordination très forte entre la direction de la restauration municipale, la direction de la santé publique, la direction de l'éducation, avec l'Éducation nationale.

En effet, l'idée est d'avoir un accompagnement important, qui ait du sens, sur trois semaines, et pas seulement sur du ponctuel, d'associer les parents également.

En effet, cela nécessite des moyens humains, logistiques.

Ce n'est pas seulement une aide financière pour acheter des matières premières qui permet le déploiement de l'action.

J'ai regardé à l'échelle nationale. Lors de sa mise en œuvre, en présence de M. BLANQUER, quand il était Ministre de l'Éducation nationale, il était prévu que ce dispositif bénéficie à 200 000 élèves par an. Deux ans après, il n'en bénéficiait finalement qu'à 90 000 à l'échelle nationale.

L'État partait sur une action plutôt généreuse, encore une fois, mais a laissé aux Collectivités, une fois de plus, la charge de l'organisation, logistique et de ressources humaines et éducatives sur sa mise en œuvre concrète.

Sur votre proposition, oui, si nous en avons les moyens. Pourquoi ne pas le développer. Mais aujourd'hui, l'État ne nous permet pas de le faire dans de bonnes conditions.

En tous les cas, nous pourrions éventuellement l'étudier. Le principe était plutôt de l'assoir sur trois années consécutives sur Camus. Nous serons plutôt sur une expérimentation sur un autre site, plutôt que le déploiement, du fait des moyens que nous avons aujourd'hui à mobiliser.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**29. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS PORTEES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (CLAS) ET DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) 2023-2024 - Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Déports :

Centre social Charpenne Tonkin : Muriel BETEND

Melouka HADJ-MIMOUNE

Maison sociale cyprien : Christine GOYARD-GUDEFIN

Centre social Cusset : Aurore GORRIQUER

Centre social des Buers : Gaëtan CONSTANT Aurélie LOIRE

Centre social de la Ferrandière : Lucie MASTROLORITO

Julien RAVELLO

Centre d'animation : Laura GANDOLFI Aurore GORRIQUER

**30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - ANNEE 2023 - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Déport

Le passe Jardin + Mineka : Morgane GUILLAS

**31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE FRANÇAISE DE PHYTOPATHOLOGIE POUR L'ORGANISATION DE "L'INTERNATIONAL CONGRESS OF PLANT PATHOLOGIE" - M. Stéphane FRIoux**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**32. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DE SOUTIEN A L'EMERGENCE ET AU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS -**

**Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Déport

FCPE : Antoine PELCE

**33. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DIVERSES COMPAGNIES ARTISTIQUES – M. Stéphane FRIoux**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLEGIENS ET LYCEENS – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Déport

Eclaireurs et éclaireuses de France : Antoine PELCE

**35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**36. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES – M. Stéphane FRIoux**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**37. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023 A L'UNIVERSITE DE LYON POUR LA FETE DE LA SCIENCE ET LA DYNAMIQUE POP'SCIENCES – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité –**

**Dépôts :**

**Université de Lyon : Stéphane FRIoux, Olivier GLUCK, et Pauline SCHLOSSER**

**38. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité –**

**Dépôts :**

**OVPAR : Antoinette BUTET, Cristina MARTINEAU, Antoine PELCE**

**39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention. Monsieur GARABEDIAN, vous en dites un mot avant ?

**M. GARABEDIAN.-** Très rapidement. Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui s'inscrit dans notre stratégie locale de lutte contre la précarité alimentaire. C'est une démarche que nous avons initiée dès le début du mandat, qui a été portée par le CCAS pendant plus d'un an, avec trois commissions consultatives rassemblant une grande partie des associations et des acteurs de la solidarité alimentaire et les institutions autour du CCAS.

Cela a débouché sur un rapport et un diagnostic sur ce qu'étaient les besoins en alimentation sur Villeurbanne et l'offre présente, et une feuille de route pour le CCAS, pour construire un véritable droit à l'alimentation sur Villeurbanne.

Cela a amené plusieurs axes de travail. Un pour soutenir les acteurs déjà présents, et c'est le cas de cette délibération. Soutenir et même permettre la création de nouvelles structures, si besoin, pour compléter l'offre.

Cela a été notamment la création du projet Archipel sur le parking Raphaël De Barros, que vous connaissez. Ce sera prochainement, dans un prochain Conseil, la mise en place d'une expérimentation de filières complémentaires à l'aide alimentaire sur des produits choisis.

Cela s'inscrit dans un travail cohérent, mais difficile, avec des chiffres qui font froid dans le dos : une personne sur six ne mange pas à sa faim en France aujourd'hui. Un pourcentage qui a augmenté avec l'inflation que nous connaissons.

Et pour les structures de l'aide alimentaire, une baisse des dons, des petits dons, et une augmentation des coûts des produits, avec notamment l'évènement que nous avons connu pour les Restos du Cœur, mais malheureusement, c'est assez généralisé pour les structures de ce type.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour l'ensemble des Groupes de la majorité, portée par Muriel BETEND. La parole est à vous.

**Mme BETEND.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il nous est proposé une délibération sur l'attribution d'une subvention de 12 000 € en soutien aux associations d'aide alimentaire, que l'ensemble des Groupes de la majorité votera.

Cela dit, le vote de cette subvention intervient dans un contexte particulier où, début septembre, les Restos du Cœur alertaient sur les 35 M€ qui leur manquaient pour faire face à l'explosion des demandes d'aide alimentaire auxquelles il doit faire face du fait de l'augmentation alarmante de la pauvreté qui touche aujourd'hui près de 10 millions de nos concitoyens et concitoyennes.

Pour toute réponse, le Gouvernement a annoncé un apport de 15 M€, quand Bernard ARNAUD, PDG multimilliardaire de LVMH, a promis une aide de 10 M€, ce qui représente 0,004 % de la fortune familiale.

À l'heure où la France n'a jamais été aussi riche, avec des profits qui battent chaque année des records dans les entreprises du CAC40, avec des inégalités qui se creusent, il est clair que ce n'est pas d'aumône et de charité dont nous avons besoin, mais, bien sûr, de mesures structurelles pour lutter contre la pauvreté.

Car, contrairement à ce que nous affirme le Gouvernement, la réalité est que le chômage reste massif, avec 6 millions de personnes privées totalement ou partiellement d'emploi, et que le travail ne paye toujours pas assez, avec 2 millions de travailleurs pauvres en France.

Quant à la promesse de 2017 de M. MACRON, de plus aucun SDF dans la rue d'ici un an, force est de constater qu'elle n'a pas été tenue. En témoigne le nombre de familles à la rue qui explose, avec 300 000 personnes sans domicile fixe et 2 000 enfants aujourd'hui à la rue.

La lutte contre les inégalités économiques est d'autant plus justifiée qu'une bonne partie des économistes s'accorde pour dire que la forte inflation de ces derniers mois est imputable à la hausse des profits, qui serait responsable de 45 % de cette inflation.

Or, M. MACRON et son Gouvernement prétendent, par l'adoption d'un pacte dit « de solidarité », répondre à une situation d'urgence qu'ils aggravent par leur politique.

En effet, après la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage, l'annonce d'un plan d'austérité de 15 Md€, le projet de loi dit « pour le plein emploi », qui pousse les travailleurs à accepter n'importe quel emploi avec n'importe quel salaire, vont renforcer la pauvreté en France.

Appliquer cette politique tout en annonçant un pacte de solidarité est ainsi totalement contradictoire, inopérant, voire même cynique, puisque les mesures annoncées ne sont rien d'autre que des rustines qui colmatent à peine quelques urgences, sans répondre au besoin de transformation profonde de notre société, de plus en plus inégalitaire.

La journée d'action et de manifestation du 13 octobre prochain, organisée par l'intersyndicale française dans son intégralité, avec l'ensemble du mouvement syndical européen, sera l'occasion d'exprimer fortement que l'heure est à la mobilisation contre l'austérité, pour lutter contre les inégalités grâce à l'augmentation des salaires et des pensions, sans oublier l'égalité femme-homme.

Nous n'oublierons quand même pas le paradoxe suivant : aider ces associations devrait être un processus transitoire. Le vrai succès serait que ces actions dans le domaine de l'aide alimentaire n'existent plus.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Déport :**

**Vrac : Maryse ARTHAUD et Pauline SCHLOSSER**

**40. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VILLEURBANNaises – M. Julien RAVELLO**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**41. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PREVENTION, DE LA MEDIATION, DE LA SECURITE ET DE L'ACCES AU DROIT L'ANNEE 2023 – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'interventions. Monsieur CROMBECQUE, voulez-vous en dire un mot avant ?

**M. CROMBECQUE.-** Monsieur le Maire, je veux bien introduire avant les interventions des Groupes.

Vous l'avez dit en propos introductif, en Conseil municipal, le 12 septembre dernier, nous avons eu le plaisir d'aller inaugurer les nouveaux locaux de l'association VIFFIL.

Quelque part, le soutien de la Mairie a été important. Un certain nombre d'élus étaient d'ailleurs présents à cette inauguration.

Le rapport qui est présenté se propose de reconduire le soutien à l'association VIFFIL, pour un montant de 51 000 €, à travers des objectifs communs qui sont, pour l'association, des actions au sein de la mission de justice et du droit pour l'accueil et des informations collectives, des actions d'information et de sensibilisation sur le territoire de Villeurbanne, une permanence d'accueil, d'écoute et d'orientation au sein de l'association.

Ce rapport permet de souligner une nouvelle fois le travail fait par la présidente de l'association, Liliane DALIGAND, et par sa directrice et les salariés de VIFFIL, Elisabeth LIOTARD et les salariés.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour présenter ces éléments.

Je le dis, mais les questions pourront peut-être permettre de développer, la subvention de 51 000 € plus les 7 625 € d'investissement qui sont proposés dans le rapport viennent s'ajouter aux subventions de la Ville de 32 000 € sur 55 000 € pour l'intervenante sociale au commissariat de Villeurbanne, qui est un autre volet de notre soutien à l'association et de notre soutien dans le cadre du plan local de prévention de la délinquance sur le troisième pilier, c'est-à-dire le soutien aux victimes.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai deux demandes d'interventions, la première pour le Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Mme Danielle CARASCO.

**Mme CARASCO.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

*« Nous sommes la voix de celles qui n'en ont plus. On te croit. Violeur, tueur, agresseur, à ton tour d'avoir peur. »*

Nous avons tous et toutes vu fleurir dans nos rues ces messages luttant contre les violences faites aux femmes.

Comme Les Colleuses, l'association VIFFIL se bat contre les violences perpétrées par les hommes. Elle propose des hébergements aux femmes et enfants, informe les victimes sur leurs droits et propose un accompagnement juridique et social.

Les violences contre les femmes et les enfants touchent tous les milieux sociaux et tous les âges. Quand 1 à 3 % des hommes s'en dit victime, c'est une femme sur 10 qui en subit. Elles sont bien plus exposées, notamment lors des séparations.

Un tiers des femmes déclare des violences au moment de la rupture. Par ailleurs, les violences décrites par les femmes sont bien plus graves et diverses que celles que peuvent vivre les hommes dans leur couple.

Cette inégalité n'est pas le fruit du hasard, c'est bien la domination patriarcale et masculine structurelle qui s'exprime dans les vies personnelles. Elle est rendue invisible, puisque normalisée depuis des siècles.

Les violences structurelles contre les femmes ne peuvent pas se comprendre si l'on ne voit pas les inégalités qui subsistent entre les hommes et les femmes.

Concrètement, la violence s'exprime par des petites touches dans la vie quotidienne.

Les agresseurs recourent à des stratégies plus ou moins conscientisées pour contrôler leur partenaire en l'isolant, en la dévalorisant, en instaurant un climat de peur. C'est aussi son estime d'elle-même que l'agresseur met à mal.

Le féminicide est le stade ultime du continuum de ces violences, avec des chiffres dramatiques d'année en année.

Une politique nationale ambitieuse de prévention et d'éducation devrait être mise en place, mais l'austérité budgétaire l'empêche. L'existence d'associations comme VIFFIL est donc salutaire, non seulement pour les victimes en grande détresse que par les connaissances qu'elles produisent sur les violences conjugales.

Nous voterons bien sûr pour cette délibération et remercions VIFFIL pour le travail qu'elle accomplit.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au Groupe parti Communiste et Républicain, Cyril HAULAND GRONNEBERG.

**M. HAULAND GRONNEBERG.-** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le rapporteur chers collègues, merci pour ce rapport qui nous présente les attributions de subventions à différents acteurs de prévention, médiation, de sécurité et l'accès aux droits pour l'année 2023.

Comme ma collègue insoumise, je voudrais plutôt intervenir, plus particulièrement au nom de notre Groupe, sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association VIFFIL SOS femmes, en lien à une extension de l'offre d'hébergement, comme il a été dit, rendue possible par le don très généreux d'un local par un gynécologue inauguré le 12 septembre dernier.

C'est une très bonne chose, mais aussi, hélas, une vraie nécessité dans le contexte actuel. Et cela, au moins pour deux raisons.

La première est liée à la politique nationale de restriction de l'hébergement d'urgence. Le résultat de cette politique indigne est qu'elle met en concurrence les personnes en situation de détresse. À cause du nombre insuffisant de places, il faut chaque jour

arbitrer entre les personnes réfugiées, les personnes atteintes de troubles mentaux, les personnes sans abri ou les femmes qui fuient un conjoint violent.

En cause, encore et toujours, le manque de moyens en termes d'effectifs pour traiter efficacement le nombre de plaintes qui augmente, avec la libération de la parole, et qui ne permet pas de prévenir en amont les situations les plus graves.

La deuxième, c'est que les violences ne diminuent pas d'une année sur l'autre. Pour mémoire, nous en sommes, depuis le premier janvier 2023, à près de 100 femmes qui sont tombées sous les coups de leur conjoint, soit près d'un meurtre tous les trois jours, qui n'a souvent rien de passionnel et qui porte un nom, celui de féminicide.

Notons à ce sujet que le féminicide n'a toujours pas de définition juridique en France qui le distinguerait de l'homicide, contrairement à de nombreux pays, qui ont adopté une législation nationale à ce sujet, à l'instar de la Belgique, cet été, à la suite d'organisations internationales telles que l'ONU et l'OMS.au

Si l'État s'en donnait les moyens et travaillait vraiment avec les Collectivités locales, il serait possible d'agir vite, car il n'y a aucune fatalité en la matière, à condition de s'en donner véritablement les moyens, comme on l'a vu en Espagne, où ces féminicides ont été divisés par deux.

De même, il conviendrait d'engager un vrai travail de prévention réparation auprès des agresseurs, comme cela a été expérimenté depuis longtemps au Québec.

En attendant, nous appelons à participer aux manifestations qui auront lieu sur tout le territoire contre les violences faites aux femmes le 25 novembre prochain et aux différentes initiatives qui auront lieu précédemment dans notre ville lors de la semaine violette.

Enfin, je tiens à saluer, comme l'a fait M. Le Maire, l'attribution du prix Nobel de la paix à Narges Mohammadi, remis à Oslo, pour son action en tant qu'activiste des droits des femmes en Iran.

Au vu de l'ensemble de ces constats et considérations, vous comprendrez que nous voterons avec enthousiasme cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Juste un élément : dans la délibération, il est fait état de l'inauguration d'un local qui est un local porté par la SVU et qui n'est pas le local qui a fait l'objet d'un don par le gynécologue. Je ne voudrais pas que l'intervention de notre collègue prête à confusion sur le lieu dont nous parlons.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Déport :**

**Centre social de Cusset : Aurore GORRIQUER**

**43. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL CUSSET DANS LE CADRE DE LA MEDIATION SOCIALE POUR L'ANNEE 2023 - Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**44. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE, VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA VILLE DE VILLEURBANNE A LA METROPOLE DE LYON POUR LA REALISATION D'ABRIS VELO SECURISES SUR LE DOMAINE PUBLIC - Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**45. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION UNIS BIKE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF - M Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION LES FRIGOS SOLIDAIRES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**47. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A VOTE 2023 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention. Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous en dire un mot au préalable ?

**M. BOCQUET.-** Oui, s'il vous plaît.

Dans le cadre de la transition démocratique, nous avons mis en place de nouveaux formats d'expression, d'interpellation, de participation. Mais évidemment, nous

n'oublions pas les formats les plus élémentaires de la démocratie, et notamment de la démocratie représentative, à commencer par le vote.

Devant un taux d'abstention dans notre ville à l'image de toutes les villes de France, extrêmement haut, dramatiquement haut, il nous a semblé que l'on ne pouvait évidemment pas rester indifférent.

C'est pourquoi nous avons répondu favorablement à la proposition d'une association d'expérimenter une mobilisation populaire, citoyenne, transpartisane, pour aller chercher les non-votants, les convaincre d'abord de s'inscrire sur les listes électorales, et ensuite évidemment de voter.

C'est une expérimentation sur un bureau de vote qui connaît historiquement des taux d'abstention très hauts. Il faudra que nous regardions de près quel a été l'effet de cela, comment cela a pu être perçu.

Et au-delà de cette mobilisation, il y a un enjeu tout simplement à convaincre les habitants que voter n'est pas inutile. Et c'est d'abord dans notre pratique d'élu à combattre l'impression de vanité du politique, le sentiment d'impuissance qui peut parfois être exprimé, et plus largement, ne pas laisser s'installer l'idée que voter ne change rien.

Cette expérimentation nous permettra au moins de donner à tous les clés pour savoir comment s'inscrire. Nous avons beaucoup parlé de la question de l'accès aux droits ; c'est aussi une problématique de l'accès aux droits de voter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour le Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble. La parole est à Morgane GUILLAS.

**Mme GUILLAS.-** Merci. Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous l'avez dit, Monsieur l'adjoint, l'abstention augmente grandement. 16 %, 21 %, 22 %, 26 %, c'est ce taux d'abstention qui augmente à chaque élection présidentielle depuis 2007. Le vote intermittent suit lui aussi la même pente. Les Français ne votent pas systématiquement aux deux tours en fonction des enjeux qu'ils perçoivent. C'est une nouveauté.

Ces chiffres sont préoccupants et, pourtant, les Français votent plus pour les élections présidentielles que pour les autres élections, comme vous l'avez souligné pour les municipales.

L'abstention augmente régulièrement et cela concerne principalement trois catégories de la population d'après les études de l'INSEE :

Les plus jeunes, et surtout les moins de trente ans, qui votent peu aux présidentielles, et encore moins aux législatives ou aux autres scrutins.

Les moins diplômés, qui ont tendance à plus voter de manière intermittente et à s'abstenir plus systématiquement.

Et enfin, les plus pauvres.

Ces résultats nous posent un problème démocratique. Pourquoi les plus âgés décident-ils pour les plus jeunes de l'avenir du monde dans lequel ces derniers vivront le plus

longtemps ? Pourquoi les plus diplômés et les plus riches décident-ils des politiques publiques pour chaque citoyen et citoyenne, y compris celle des plus pauvres ?

Et surtout, qu'en est-il de l'avenir de la démocratie représentative ? Comment se projeter si les jeunes ne votent pas, ou de moins en moins ?

Une petite part des explications de cette abstention est connue de toutes et tous dans ce Conseil. Vous qui tenez régulièrement des bureaux de vote, nous croisons à chaque élection des personnes qui sont mal inscrites, soit du fait de leur déménagement, soit d'une mauvaise compréhension des délais, des dates, d'une répartition de la carte électorale dans les bureaux de vote qui peut évoluer.

Cette situation concerne un jeune sur deux en France, ce qui est énorme.

Dans le livre de Julia CAGE et Thomas PIKETTY, « Histoire du conflit politique » paru cette rentrée, les conclusions des nombreuses données et études analysées par les auteurs confirment bien l'impact des inégalités sur la mobilisation pour les différents votes.

Tout comme les travaux du sociologue Vincent TIBERJ, qui démontrent le biais générationnel derrière l'abstention, et comment les jeunes expriment différemment leur citoyenneté que par le vote.

Nous soutenons donc les associations qui luttent contre cette abstention via des campagnes d'abstention sur les listes électorales et de l'aller vers pour mobiliser de différentes manières, comme le fait cette association « A voté » sur Villeurbanne.

Nous voterons bien sûr cette attribution de subvention de 5 000 €. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**48. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2023-2024 A L'ASSOCIATION VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention. Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

**M. MOHAMED AHAMADA.-** J'attends l'intervention.

**M. LE MAIRE.-** La parole est à Jacques GERNET pour le Groupe Générations.

**M. GERNET.-** Merci.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus et non-élus,

Tout d'abord, nous remercions M. Mohamed Ahamada ainsi que les services de la Direction des sports pour leur réactivité dans la production des documents contractuels concernant l'association VHA suite à notre réclamation, et plus généralement pour le travail permanent accompli par cette délégation.

Toutefois, nous retenons que, les documents sollicités lors de la dernière commission, tels que rapports d'activité, PV d'AG et comptes comptables, tous réalisés en fin d'année 2022 devaient être, après examens par les services concernés, mis à disposition du Conseil municipal sur le site ALFRESCO, avec un peu plus de célérité. L'analyse de ces documents est une mission incontournable pour tous les conseillers appelés à valider l'attribution d'une subvention municipale.

Ceci étant dit, passons au rapport soumis à notre appréciation.

Nous constatons que cette association fait une demande récurrente d'avance sur subvention. Depuis le début de notre mandat, nous voyons revenir cette demande chaque année. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une avance sur subvention qui a la particularité de ne pas avoir été ni présentée ni adoptée. Ce le sera vraisemblablement à l'occasion d'un Conseil municipal à venir.

Malgré tout, est-il sain de rester embourbé dans une habitude qui pourrait appeler une réprimande ? N'a-t-on pas la possibilité d'apporter assistance à l'association VHA dans l'organisation de sa gestion de trésorerie pour résoudre cette anomalie ?

En l'état de ces questionnements, nous souhaitons donc nous abstenir pour le rapport 213.

Au surplus, et sans douter bien sûr de l'apport induit par l'activité de l'entité VHA/VLM pour les Villeurbannaises et Villeurbannais, nous nous interrogeons néanmoins sur la proportionnalité de la participation de la Ville dans le budget total de ces structures VLM/VHA qui, prestation en nature incluse, représente une part sensible et non négligeable desdits budgets.

Merci de votre attention.

Je rajoute, puisque j'ai un peu de temps, que bien que toujours rouge dans mon cœur, je ne le suis pas au compteur.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA ?

**M. MOHAMED AHAMADA.-** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

Monsieur GERNET, vous avez indiqué que le VHA a souvent sollicité une avance sur subvention. Je pense qu'en commission, je vous ai précisé que nous allions changer la règle et annoncer au club qu'à partir de l'année prochaine, ce ne serait plus possible.

Mais nous avons reçu la demande cette année, et nous avons bien indiqué dans le courrier de réponse au club que la subvention serait sous condition du vote du Conseil municipal.

Ils savent bien que si ce n'est pas voté, ils n'auront pas l'avance sur subvention.

Si demain le Conseil ne vote pas le budget avec leur subvention, ils sauront qu'ils n'auront pas l'avance sur subvention.

Voilà ce que je pourrais vous dire.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

**M. KABALO.-** Je voudrais intervenir sur ce sujet, si vous me le permettez.

Il y a une incompréhension de la part de votre Groupe : l'habitude de verser en avance la subvention pour les clubs est due au fait que les clubs de sport, de haut niveau ou de bas niveau, fonctionnent toujours avec un décalage avec l'année civile.

Ils sont toujours portés à des difficultés financières au démarrage de la saison, et on a toujours favorisé une avance sur la subvention.

Je n'imagine pas un instant que le Conseil municipal refuse de voter la subvention pour le VHA ou pour l'ASVEL. Je crois qu'il n'y a pas de suspicion de mauvaise gestion ou de mauvaises habitudes.

Il y a un problème de calendrier entre les fédérations sportives et le calendrier budgétaire d'une collectivité.

Je suppose et je souhaite que l'on maintienne, pas d'une manière arbitraire et sans jugement et sans dossier, mais c'est un fonctionnement habituel, et malheureusement, on doit continuer comme cela, ce qui permet aux clubs de pouvoir fonctionner et démarrer la saison qui démarre, je vous le rappelle, au mois de septembre, et non pas le premier janvier de l'année suivante.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour ces précisions. Nous sommes extrêmement vigilants à cet aspect-là. Je crois que nous vous avons apporté de nombreuses fois des réponses en commission, qui auraient dû permettre de faire suffisamment pédagogie, mais visiblement, ce n'était pas le cas.

Nous sommes quand même en train de regarder pour avoir des modalités qui éviteraient d'avoir le vote de cette avance, et que ce soit prévu initialement dans nos contractualisations. Mais cela reviendra souvent aux mêmes questions : nous avons des budgets pas tout à fait en phase avec le temps de nos Conseils et, par ailleurs, il y a des évolutions dans le classement et le budget des clubs qui peuvent conduire à cela.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

*(Abstention du Groupe Générations, M. BRASSARD, M. GERNET, M. JOURDAN)*

**- Adopté à la majorité -**

**Vote d'abstentions du Groupe Générations.s : Alain BRISSARD, Maxime JOURDAN, Jacques GERNET**

**49. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "RESEAU NATIONAL DES CONSEILS DE QUARTIER" POUR L'ANNEE 2023 - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**50. MODIFICATION DES STATUTS DES POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) - Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**51. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DES POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) - Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Madame GANDOLFI, cela ne suppose pas une présentation ? Vous l'avez fait en commission ?

**Mme GANDOLFI.-** Oui, nous l'avons largement fait en commission.

**M. LE MAIRE.-** Nous actons que ce rapport a été présenté.

- Prend acte -

**52. APPROBATION DU RAPPORT DU MANDATAIRE 2022 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GESTION DES ESPACES PUBLICS DU RHONE-AMONT L SPL SEGAPAL - Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention.

**Mme SCHLOSSER.-** Je vous présente le rapport 2022 de l'activité de la SEGAPAL.

Pour mémoire, la SEGAPAL a été créée en 1979 pour gérer le grand parc de Miribel, que vous connaissez tous.

Depuis 2012, elle est détenue à 100 % par des collectivités et a un statut de société publique locale, SPL, ce qui veut concrètement dire que les actions sont uniquement sur le territoire des actionnaires.

L'activité principale de la SEGAPAL, c'est une convention de délégation de service public avec le SYMALIM, qui a d'ailleurs été renouvelée cet été pour six ans et demi, qui porte sur l'entretien et l'animation du grand parc de Miribel et sur l'entretien de l'anneau bleu. L'anneau bleu est le long du canal de Jonage, jusqu'au grand large.

Le parc de Miribel est un grand poumon vert de notre métropole, avec une grande biodiversité, mais aussi des terrains agricoles.

C'est aussi un poumon bleu, un lieu de baignade. Cet été, avec les fortes chaleurs, c'est un lieu qui a été utile à de nombreux Villeurbannais. Nos piscines à nous étaient toutes pleines, et nous étions tous contents d'avoir ce parc pour pouvoir nous y rafraîchir.

Un lieu d'activités nautiques. Il faut savoir qu'au SEGAPAL, sur le parc de Miribel Jonage, il y a le pôle France Aviron qui s'entraîne. Il y aura probablement des épreuves en lien avec les Jeux olympiques.

Enfin, c'est un poumon bleu qui est important, car c'est le lieu des champs captant d'eau potable. 1,4 million d'habitants de la métropole de Lyon utilisent l'eau puisée au niveau du grand parc.

Une autre mission de la DSP est l'accueil de loisirs au niveau du parc, et notamment de l'atoll, et l'organisation d'un certain nombre de festivals. On peut en retenir deux : le WoodsTower, qui s'est tenu fin août, et tout récemment, la Fête de l'automne, qui a accueilli beaucoup de personnes.

La dernière mission est la sensibilisation à l'éducation et à l'environnement, dont bénéficient notamment les écoliers.

Au niveau de l'anneau bleu, le long du canal de Jonage jusqu'au grand large, l'enjeu est l'entretien. Il y a notamment un enjeu important qui est en train de se dessiner sur l'entretien des digues. Il y a un travail assez proche entre la SEGAPAL et le Grand Lyon pour la réhabilitation des digues au niveau de Saint-Jean.

Enfin, le SEGAPAL a d'autres missions. Il a une expertise intéressante sur l'entretien des espaces naturels et des parcs. Il possède une brigade équestre qui fait de la médiation à Meyzieu et Vaulx-en-Velin notamment. Enfin, il organise régulièrement des ateliers de sensibilisation à l'environnement, notamment à destination des scolaires.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Très bien, merci.

Il faut que nous votions, puisqu'il s'agit d'une nouvelle disposition, qui est l'approbation du rapport du mandataire, qui vient d'être présenté. Je mets aux voix le fait que l'on approuve que cela nous a bien été présenté.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Nous approuvons donc le rapport du mandataire tel qu'il a été présenté.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Déports :**

**SEGAPAL : Agnès THOUVENOT**

**53. RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) AUPRES DE LA SEMPAT (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE) DU GRAND LYON – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je pense qu'il n'y a pas de nécessité d'intervenir, car il n'y a pas de demande d'intervention et vous avez eu accès à ces éléments. C'est une communication.

Il est pris acte que ce rapport d'observation a été présenté.

**-Prend acte -**

**54. PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2022 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CRECHE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.-** Madame MARTINEAU voulait-elle en dire un mot ? Non, ce n'est pas indispensable ? Ce rapport a été présenté, on en prend acte.

-Prend acte-

**55. ADHESION DE LA VILLE A LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO) POUR LA BIODIVERSITE - Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**56. ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS (RNBPF) - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

Je vous en remercie.

Ce Conseil municipal est terminé. Je vous donne rendez-vous le 13 novembre, à 17 heures, pour le prochain Conseil municipal.

*(La séance est levée à 19 heures 27.)*

*Signature du Secrétaire de Séance*